



# Pour un Nouveau Centre lesbien, gai, bi & trans de Paris et Île-de-France

01/12/2005

(V.2)

3, rue Keller- 75011 Paris  
[www.cgiparis.org](http://www.cgiparis.org)  
e-mail : [contact@cgiparis.org](mailto:contact@cgiparis.org)  
Tél. : 01 43 57 75 95 - Fax : 01 43 57 27 93

# SOMMAIRE

## 1. DEFINITION

1.1 DES AMBITIONS : déclaration de politique générale

1.2 Des MOYENS en conséquence

## 2 OBJECTIFS

2.1 NON REGRESSION : a minima les activités de l'actuel CGL

2.1.1 Les activités propres de l'actuel CGL

2.1.2 La Maison des associations

2.2 LE DEVELOPPEMENT : plus de moyens pour plus d'accueil, d'activités et de projets

2.2.1 Les futurs locaux

2.2.2 Les activités et services supplémentaires

## 3 UTILISATEURS

3.1 LES ASSOCIATIONS : *La Maison des associations*

3.2 LE PUBLIC :

3.2.1 Les usagers des permanences

3.2.2 Les autres publics

## 4 LES MOYENS

4.1 L'EQUIPE PROJET (Pilotage)

4.1.1 L'EQUIPE PROJET INTERNE

4.1.1.1 Le Conseil d'Administration de l'actuel CGL

4.1.1.2 Une équipe projet

4.1.1.3 Un responsable de projet opérationnel

4.1.2 LES INTERLOCUTEURS DE L'EQUIPE PROJET

4.2 LE BUDGET

4.2.1 Budget Prévisionnel 2006

## **5 LA STRUCTURE STATUTAIRE**

5.1 LE COMITE DE PARRAINAGE

5.2 LE CONSEIL DES ASSOCIATIONS

5.3 LES ADHERENTS INDIVIDUELS

5.4 L'ASSEMBLEE GENERALE

5.5 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.6 LE BUREAU

5.7 LES STATUTS

5.8 LE REGLEMENT INTERIEUR

## **6 LES ACTEURS NON STATUTAIRES**

6.1 LES BENEVOLES

6.2 LES SALARIES

## **7 LES PLANNINGS PREVISIONNELS DE MISE EN ŒUVRE**

7.1 LE PLANNING PREVISIONNEL CONSTITUTIF

7.1.1 Interne

7.1.2 Externe

7.2 LE PLANNING PREVISIONNEL TECHNIQUE

7.2.1 Planning déménagement

7.2.2 Planning travaux

7.2.3 Planning aménagement

➔ **ANNEXE** : L'historique du CGL Paris Ile-de-France

**V.1 20/06/05 CLD**

# **NOTRE PROJET POUR UN NOUVEAU CENTRE LESBIEN, GAI, BI ET TRANS DE PARIS ET ILE-DE-FRANCE**

## **1. DEFINITION**

### **1.1 DES AMBITIONS : déclaration de politique générale**

Le Conseil d'Administration de l'actuel Centre Gai et Lesbien Paris Ile-de-France a élaboré une déclaration de politique générale de l'association pour 2005-2006.

Les quatre axes qui la constituent doivent permettre à chacun et chacune d'envisager les grandes orientations que l'association entend prendre cette année.

1. Les administrateurs-trices du CGL réaffirment leur volonté de voir aboutir le projet d'un Centre LGBT à la hauteur des attentes des populations et du tissu associatif LGBT. Un document préparé il y a déjà quelques années, aux UEEH par l'ensemble des associations présentes, a été réorganisé, complété, rédigé et actualisé. A de nombreuses occasions, le projet a été présenté au tissu des associations LGBT. La concertation, les échanges constructifs et la détermination ont permis cette année, des avancées significatives et ce projet est enfin prêt à être présenté à la Mairie de Paris.

Le transfert juridique du Centre Gai et Lesbien Paris Ile-de-France dans les locaux du Nouveau Centre Lesbien, Gai, Bi et Trans est envisagé au cours de l'année 2006.

2. Dans l'ancienne structure comme dans la nouvelle, les administrateurs-trices de l'actuel Centre Gai et Lesbien Paris Ile-de-France réaffirment leur volonté de voir le CGL remplir sa mission politique « de lutte contre toute exclusion ou discrimination sociale, professionnelle ou autre fondée sur l'orientation ou l'identité affective ou sexuelle » ; notamment par des prises de positions publiques et la mise en place d'un forum permanent, alliant débats, informations et propositions.

3. Les administrateurs-trices réaffirment également leur volonté de voir le CGL remplir ses missions d'accueil, d'écoute et de convivialité.

Sont également prioritaires les actions de prévention des risques sanitaires comme le suicide ou la contamination par le VIH et les autres infections sexuellement transmissibles et de soutien aux personnes malades ou atteintes de ces infections. A l'heure où tous les indicateurs montrent une reprise des contaminations et une augmentation des prises de risque ; à l'heure où le SIDA a été décrété Grande Cause Nationale 2005, la mobilisation de l'ensemble du CGL (personnes physiques et morales) autour d'un projet santé est impérative.

4. Enfin, les administrateurs-trices réaffirment leur volonté de voir le CGL remplir sa mission de « Maison des associations ». La vie du Centre ne doit pas être seulement la préoccupation de l'équipe de gestion mais le point de départ d'un dialogue renforcé, tout au long de l'année, avec l'ensemble des associations membres. Les énergies associatives ne manquent pas et le CGL doit favoriser des synergies.

## **1.2 Des MOYENS en conséquence**

Le CGL actuel fonctionne dans des locaux exigus et avec un budget insuffisant. Il va déménager et tenter de multiplier ses financements pour proposer un espace de services et d'échanges à la hauteur des attentes des publics qui le fréquentent.

En effet, Paris, ville phare pour les homosexuel-les du monde entier, doit disposer d'un Centre inter-associatif Lesbien, Gai, Bi et Trans de Paris et Ile-de-France, à l'identique des autres grandes villes françaises, européennes ou américaines.

A Paris, les lieux de rassemblement et de rencontre des gais et des lesbiennes sont avant tout des lieux commerciaux qui, s'ils contribuent à la renommée de la Capitale, ne peuvent remplir les missions d'un CGL.

Un Nouveau Centre Lesbien, Gai, Bi et Trans de Paris et Ile-de-France, doté de moyens suffisants pour lui permettre de fonctionner correctement et mener à bien toutes ses missions va donc prochainement voir le jour :

- Des locaux suffisamment spacieux (240 m<sup>2</sup>) et ouverts sur l'espace public.
- Des moyens financiers suffisamment mentionnés pour envisager l'embauche de salariés et le développement des activités et services proposés au public et aux associations.

(Le budget annuel du CGL Paris représente environ 35% du budget de celui d'Amsterdam et 22% de celui de New York. ).

## **2. LES OBJECTIFS**

**2.1 NON REGRESSION : a minima les activités du CGL actuel seront reconduites dans le Nouveau Centre Lesbien, Gai, Bi et Trans de Paris et Ile-de-France**

**2.1.1 Les activités propres de l'actuel CGL :**

**2.1.1.1 Accueil du public (information, orientation, écoute et prévention) :**

L'activité principale du CGL Paris est d'accueillir tout public intéressé par les questions LGBT : un accueil physique et téléphonique est donc assuré du lundi au samedi de 16 h à 20 h, par les Volontaires du Centre, bénévoles membres de l'association et les salarié(e)s.

Aujourd'hui le CGL Paris compte environ 50 volontaires impliqués l'animation des activités, dont une vingtaine engagée dans l'accueil des usagers.

L'activité de l'accueil s'articule en trois pôles : l'information, l'orientation et l'écoute.

### L'information

Le CGL Paris fournit des informations sur les associations LGBT Paris françaises. Il édite notamment chaque année l'annuaire « Genres » des associations LGBT. Les demandes d'information relatives au tissu associatif LGBT représentent 47% des demandes.

Le Centre est aussi un relais pour les personnes qui désirent connaître les adresses des bars, des discothèques et autres commerces LGBT. Les informations commerciales représentent quant à elles 23 % des demandes.

- Le Cyber Centre et le Site Internet [www.cgiparis.org](http://www.cgiparis.org)

Il permet d'offrir un accès Internet à tous les usagers du Centre et à certains de découvrir ce nouveau moyen de communication.

- le Site Internet [www.cgiparis.org](http://www.cgiparis.org)

Le site Internet du CGL Paris est avant tout le relais des activités du Centre.

On y trouve notamment l'actualité du CGL Paris, la liste des associations membres et les liens vers leurs sites, les communiqués de presse et un mensuel d'information. En outre, un forum est ouvert depuis le mois de juillet 2003.

## - Le magazine d'information

Bulletin mensuel d'informations générales sur l'actualité LGBT, édité par le CGL Paris à destination de ses adhérents (particuliers et associations) et mis à disposition des usagers.

Rubriques juridique, culturelle, sociale, revue de presse, brèves LGBT, dossier mensuel.

Un cahier central présente l'agenda des réunions qui se déroulent au Centre, à l'initiative des associations membres ou du CGL Paris.

### L'orientation

L'accueil physique et téléphonique du CGL Paris a pour vocation d'orienter les demandes des usagers qui nécessitent un suivi approfondi vers d'autres services du Centre et d'autres institutions à même de les prendre en charge.

Le Centre offre une permanence de soutien psychologique, une permanence sociale et une permanence juridique. Pour chacune de ces permanences, il est possible de prendre rendez-vous par téléphone ou à l'accueil. Le nombre total des prises de rendez-vous à l'accueil représente 8% des demandes.

Les professionnels des permanences sociales, de soutien psychologique et juridique constituent les premiers interlocuteurs, mais il est fréquent que l'équipe d'accueil oriente vers les associations, institutions et organisations appropriées.

### L'écoute

Le suivi des usagers en demande d'une prise en charge constitue une action collective qui mobilise toute l'équipe d'accueil du CGL Paris : volontaires et salarié(e)s.

Le CGL Paris a pour vocation de soutenir et de répondre aux questionnements de toute personne lesbienne, gaie, bi et trans.

Les volontaires sont formés afin d'agir en connaissance de cause, leur formation traite des outils et des techniques d'accueil, elle est assurée par les psychologues et l'assistante sociale et les permanents du Centre.

### La prévention

Un chargé de prévention tient une permanence dans les locaux.

Le Centre met gracieusement à disposition dans son local, du matériel de prévention pour hommes et femmes, ainsi que des informations spécialisées et plaquettes d'information. Les usagers y trouvent également les coordonnées des principales associations spécialisées (Association des Médecins Gais) et d'établissements sanitaires ou sociaux tels les Centres de Dépistage Anonyme et Gratuit (CDAG). Les demandes qui concernent la santé représentent 18% de la totalité.

### **2.1.1.2 LES PERMANENCES SPECIALISEES**

#### **- La permanence sociale :**

La permanence sociale existe au Centre depuis avril 2000.

Le travail des assistants sociaux est d'accueillir les personnes en difficulté pour une première évaluation mais également de leur offrir un moment de réflexion et un plan d'actions. Ils travaillent en réseau en réorientant sur toutes les ressources offertes par les institutions et associations de la ville de Paris et de la Région Ile-de-France.

Ont été identifiés en particulier, des problèmes d'hébergement et plus généralement de précarité, chez les jeunes mais pas seulement.

Majoritairement fréquentée par des hommes (324 pour 57 femmes), on constate également une augmentation de la population d'origine étrangère, notamment algérienne fuyant les persécutions liées à leur homosexualité.

Les thèmes les plus fréquemment évoqués sont : hébergement / logement, accès aux droits, difficultés financières /alimentaires, régularisations administratives, difficultés d'ordre psychologique (dépression, « mal de vivre »). L'hébergement et les aides financières alimentaires constituent une activité consommatrice en temps et en moyens financiers et impliquent un travail en réseau.

Cette permanence a été assurée par des salariés. A l'avenir, au même titre que toutes les permanences proposées au Centre, la permanence sociale sera tenue bénévolement par des professionnels diplômés.

#### **- La permanence de soutien psychologique :**

Instaurée depuis le 14 mars 2000, cette permanence fonctionne sur rendez-vous individuel.

Des psychologues professionnels offrent un accompagnement dans les cas de détresse psychologique et/ou sociale. Ces entretiens, liés par le secret professionnel, permettent d'instaurer un espace de parole et d'envisager un travail thérapeutique.

Les thèmes les plus fréquemment abordés sont : questionnement identitaire et/ou existentiel, l'orientation sexuelle, le relationnel, la violence, l'homophobie, la sexualité, la prévention, la santé, les thérapies, le social.

La permanence poursuit principalement trois objectifs : apporter un soutien psychologique actif, réaliser un travail de prévention VIH/IST et de lutte contre le suicide, rapprocher des autres professionnels de la santé.

#### **- La permanence juridique :**

Elle est assurée par des professionnels, sur rendez-vous, afin d'informer les usagers et les associations de la législation en vigueur, de répondre à leurs



questions et de les soutenir dans leurs démarches (Pacs, droit des étrangers, droit pénal, droit de la famille, aide juridictionnelle, droit du travail, droits de succession, atteinte aux libertés...).

Cette permanence favorise la coordination avec d'autres associations (droits des étrangers, Association des parents Gais et Lesbiens, Bi'Cause, SOS Homophobie...); l'identification de correspondants référents pour mieux traiter les urgences en droit des étrangers et intensifier les échanges d'information; la formation des volontaires de l'accueil pour les sensibiliser aux questions juridiques et permettre une meilleure orientation des demandes; la formation juridique des associations; une rubrique du juriste dans « Genres ! » (Journal mensuel associatif du CGL); l'élaboration de fiches pratiques (PACS...) disponibles à l'accueil et l'organisation de conférences mensuelles pour les usagers, essentiellement sur le Pacs et le droit des étrangers.

Les problèmes évoqués trouvent généralement une réponse immédiate sur les droits dont peuvent se prévaloir les usagers. Au-delà de cette information, la Permanence continue à orienter les usagers concernés vers des structures externes (associations, praticiens) ou internes.

#### - **Le Vendredi Des Femmes :**

Le VDF propose deux vendredis par mois, des discussions, des débats, des ateliers. En dehors du CGL, le VDF encourage à l'exploration du milieu LGBT par des rencontres informelles dans des bars, des boîtes, des restaurants. Son équipe est constituée d'une ou deux responsables, qui rendent compte au CA du CGL et de un ou plusieurs membres qui participent à l'élaboration des activités du VDF.

Le Vendredi Des Femmes est une permanence du CGL Paris spécifique et non mixte, mise en place en 1994. Elle doit son existence à la volonté du Centre Gai et Lesbien de réserver un accueil privilégié aux femmes afin de pallier le déséquilibre homme/femmes fréquent dans les structures d'accueil et le milieu communautaire. C'est aussi une porte ouverte sur le Centre et sur ses activités. Le Vendredi Des Femmes propose les 1ers vendredis du mois un accueil suivi d'un groupe de discussion. Les 2èmes et 4èmes vendredis sont réservés à des sorties organisées par les participantes, occasion de découvrir ensemble des lieux féminins ou mixtes. En été, des dimanches sont consacrés à des pique-niques dans des parcs d'Ile de France. Le 3ème vendredi est dévolu à la découverte d'associations ou de "personnalités". Des activités diverses ont été proposées : films suivis de débats, et, sous la forme d'ateliers : jeux de société, peinture, contes, textes et livres, ainsi que des fêtes autour de repas : crêpes, soirées gourmandes, etc.

### **2.1.1.3 LES ACTIONS SANTE DU CGL**

De nombreuses actions de prévention sont mises en œuvre tant au Centre qu'à l'extérieur sur le terrain.

La lutte contre l'homophobie est aussi une action de prévention. Quand une personne subit au travail, dans la rue, dans son immeuble voire dans sa famille l'homophobie, elle est fragilisée, son image d'elle-même est dévalorisée, la dépression, l'angoisse et la prise de risque ne sont pas loin.

Que ce soit dans le cadre de la prévention du VIH et des IST (Infections Sexuellement Transmissibles), dans la prévention des conduites addictives (prise de produits), pour des conseils d'hygiène alimentaire ou à propos de la lutte contre le tabagisme, en matière d'hygiène de vie en général, le Pôle santé du CGL agit d'une manière confidentielle sans jugement, en conseillant, en soutenant et en orientant les usagers qui en font la demande ; en se faisant un véritable relai d'informations.

#### **- Au sein même du CGL**

##### Prévention santé, VIH.IST et homophobie

- Un chargé de prévention à mi-temps prend en charge toute question relative à la santé des personnes LGBT et à la prévention des MST et du VIH.

- Du matériel de prévention fourni par d'autres associations, syndicats et institutions (DDASS) est mis gratuitement à la disposition du public.

Des documents d'information sur le VIH et la prévention, plaquettes, flyers, affiches ou autres supports sont disponibles à l'accueil et en libre service durant les horaires d'ouverture du Centre.

Les brochures d'information des associations de prévention telles que AIDES, Kiosque-Info-Sida... sont également disponibles au Centre.

Le pôle santé du CGL déploie aussi ses activités sur le forum du site Internet du CGL.

##### L'accueil point santé

Des volontaires du pôle santé reçoivent sur rendez-vous confidentiel et anonyme.

L'utilisateur est orienté à l'extérieur du CGL où sa prise en charge est organisée (prise de RDV avec psy et/ou Assistante sociale et/ou conseillers juridiques).

L'utilisateur peut, s'il le demande être accompagné dans ses démarches ou consultations extérieures.

#### **- A l'extérieur du CGL**

##### Permanence dans un autre lieu public :

A tour de rôle avec d'autres associations comme AIDES, Arcat, CRIPS, mais aussi le Centre de dépistage du Figuier... le CGL assure donc la permanence

association dans la galerie prévention « Au-dessus du volcan » située au cœur du marais.

### Le 1<sup>er</sup> décembre & autres évènements

Réunion d'informations, vitrines à thème de prévention VIH, exposition sur le VIH et relais des informations événementielles (manifestations, forum inter-associatif...). Stand dans des lieux publics (Centre G. Pompidou...).

*La Marche des fiertés, Les Solidays, Le salon Rainbow-Attitude, l'ExisTrans ...*

## **2.1.1.3 LES ACTIONS CULTURELLES**

### - Culture et exposition

Organisation d'expositions peinture et photographie et de leur vernissage.

### - La bibliothèque

La bibliothèque a été créée en 1995. Son objectif est de rassembler et de mettre à disposition une documentation la plus complète possible sur l'histoire de l'homosexualité, le droit des homosexuels, l'homophobie et la prévention VIH/IST, ainsi qu'un ensemble de romans représentatif de la littérature homosexuelle ancienne et contemporaine.

Constituée d'environ :

- 2000 volumes comprenant :1500 romans, 500 livres plus techniques et ayant pour thèmes les sciences sociales et politiques, le droit, la médecine, la philosophie, la psychologie, l'histoire, les religions et même le tourisme.
- 3000 revues françaises et étrangères, réparties en 270 collections plus ou moins complètes. Il s'agit de revues actuelles mais aussi de collections anciennes et quasi uniques à ce jour telles que : Arcadie, Gai Pied et bien entendu Têtu, Lesbia, Advocate, ...
- une importante documentation sur les associations.

Le catalogue des livres et des revues est maintenu à jour et présenté sur le site [www.cgiparis.org](http://www.cgiparis.org)

### **2.1.2 La Maison des associations**

A ce jour 65 associations sont membres du CGL Paris. Ce sont notamment des associations sociales, socio médicales, de convivialité, politiques et militantes, artistiques et culturelles, sportives et ludiques, professionnelles, de jeunes et étudiantes, ou ethniques et religieuses.

La pluralité associative, participe du dynamisme du CGL Paris. Les associations y trouvent une domiciliation (service courrier et siège social), mais également un toit pour abriter leurs permanences d'accueil, des débats, des réunions associatives ou publiques, d'autres activités de nature conviviale ainsi qu'un lieu de diffusion de leur matériel de communication.

Le CGL Paris Ile-de-France apporte un soutien, une aide matérielle et logistique à ses associations et cherche à créer avec elles et entre elles, de fructueuses synergies.

## **2.2 LE DEVELOPPEMENT : plus de moyens pour plus d'accueil, d'activités et de projets**

### **2.2.1 Les futurs locaux**

Des locaux qualifiés pour accueillir du public et équipés, y compris sur le plan de la sécurité, en conséquence.

- L'emplacement :

Dans le centre de Paris, bien desservi par les transports en commun afin d'être aisément rallié par les parisiens comme les franciliens, visible et signalé par la signalétique publique.

- La surface :

Des locaux spacieux et accueillants :

Un minimum de 240 m<sup>2</sup> accessibles aux personnes à mobilité réduite et répartis sur plusieurs niveaux : un niveau accueil et salle polyvalente, un niveau salle de réunions et bureaux administratifs, un niveau espace festif. Des locaux aux normes en vigueur pour l'accueil du public, ouverts sur l'espace public et sécurisés.

- Les espaces :

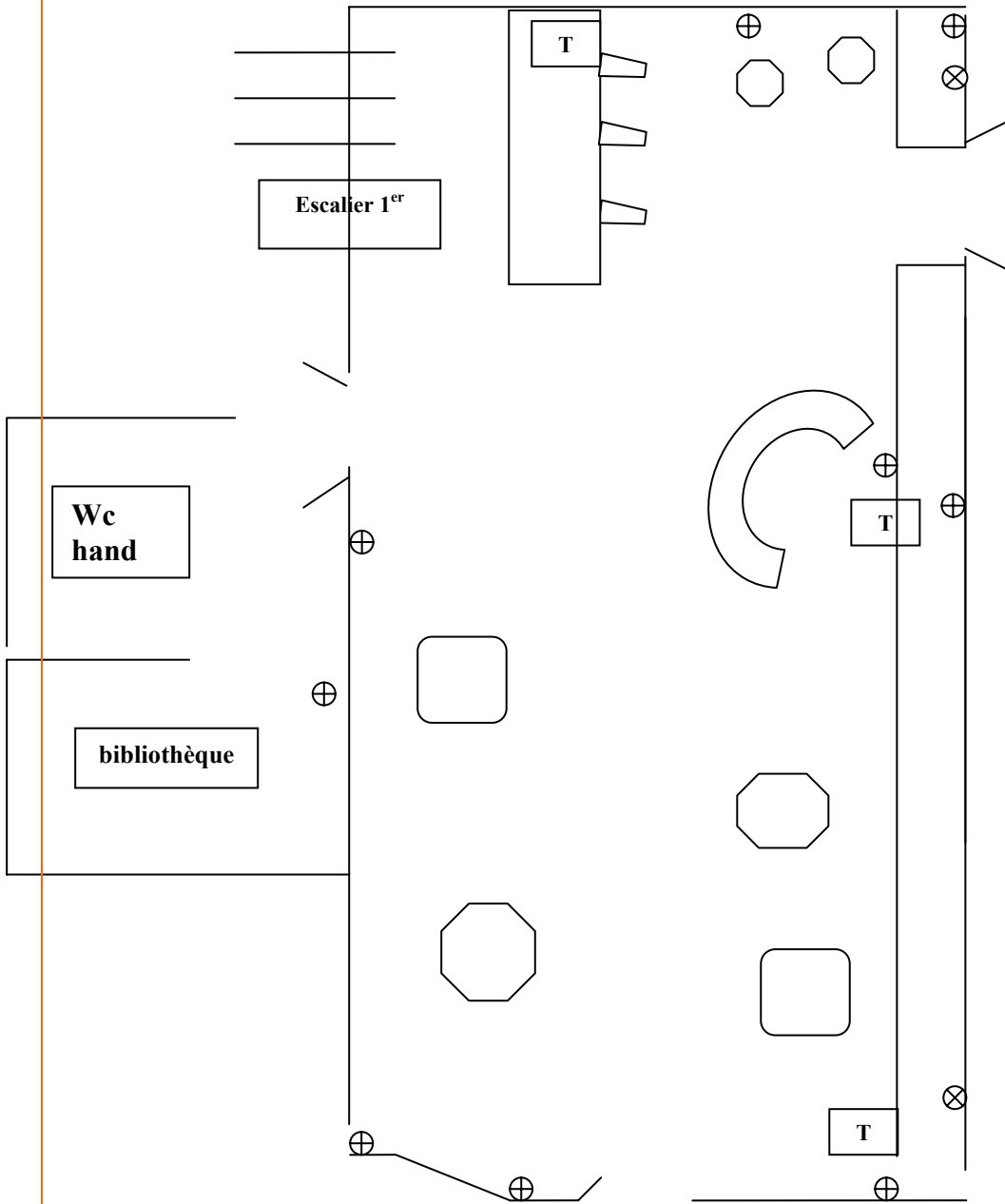
**Extraits du Cahier des charges technique adressé au bailleur et à la SEM (voir Annexe). Les plans du cahier des charges du CGL ont été actualisés, la SEM ayant fourni ses plans intégrant les demandes de transformation et d'aménagement.**

### **Le Rez-de-chaussée**

Le rez-de-chaussée est l'espace public, entièrement consacré à l'accueil et l'information du public. Il est d'environ 80 m<sup>2</sup>.

Il comportera notamment une borne d'accueil, des présentoirs d'informations, une cafétéria, des tables, fauteuils et chaises, un espace exposition...

- Vue d'ensemble du rez-de-chaussée avec le bar associatif et la borne d'accueil

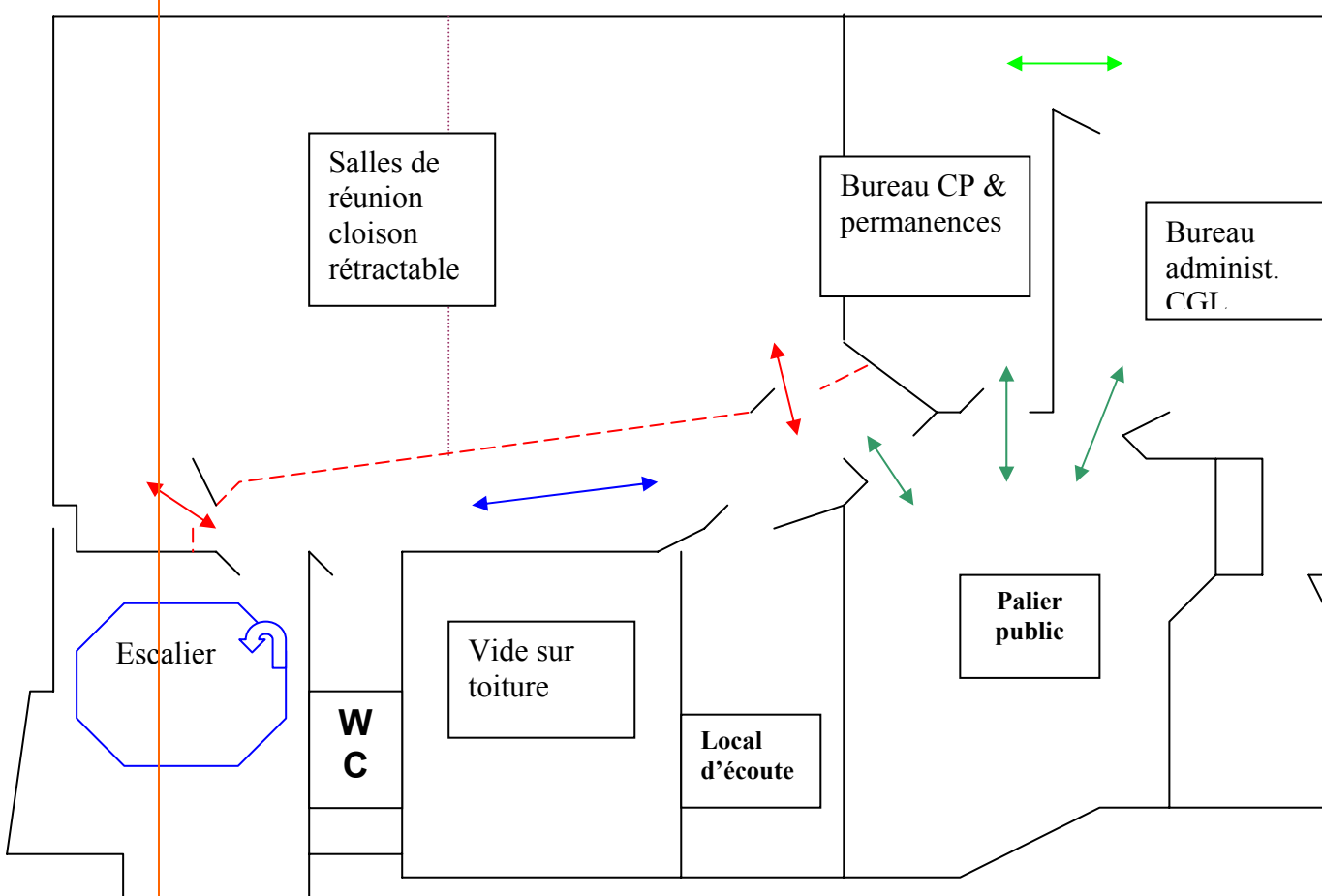


-

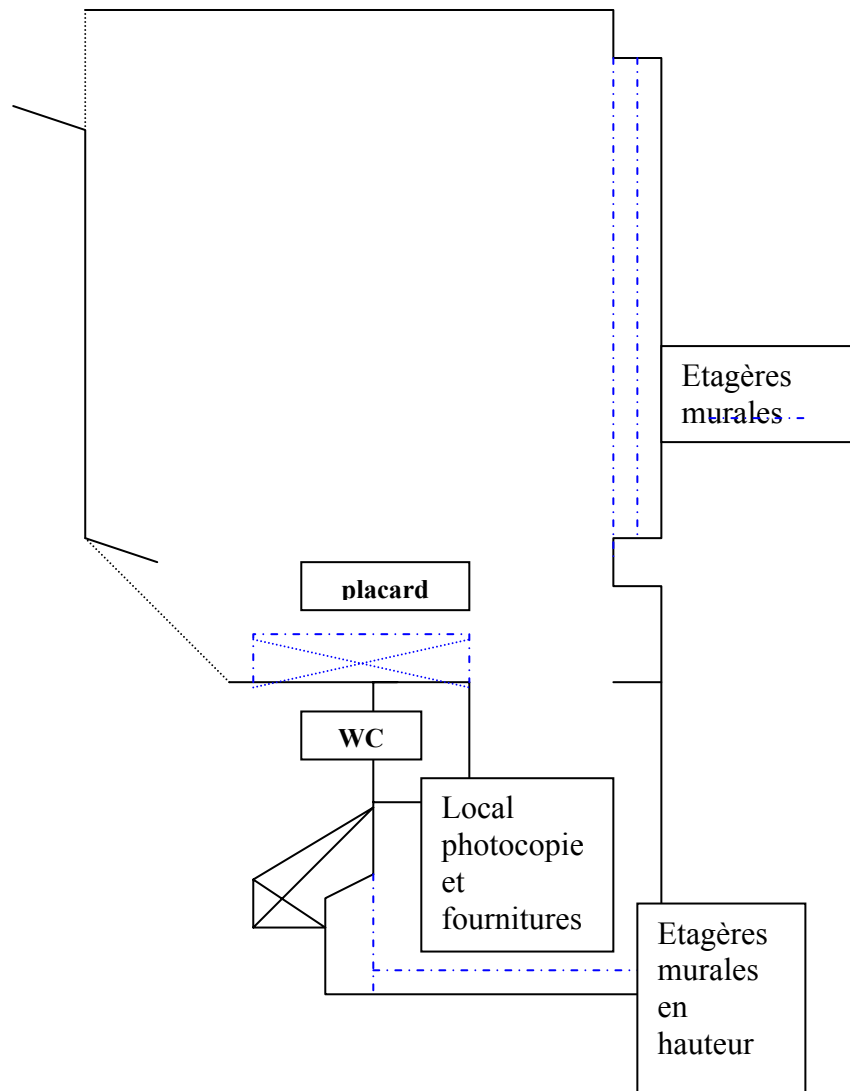
## Le premier étage

Le 1<sup>er</sup> étage est dédié à l'administration du Centre, aux permanences de soutien et d'écoute, aux réunions, AG, débats et conférences organisés par le Centre ou les associations LGBT. Il est d'environ 80 m<sup>2</sup> et se décompose notamment en : un bureau réservé à l'administration, un autre bureau réservé aux entretiens des permanences de soutien, un local d'écoute, une grande salle de réunion pouvant être cloisonnée en deux plus petites.

### - Circulation et accès :

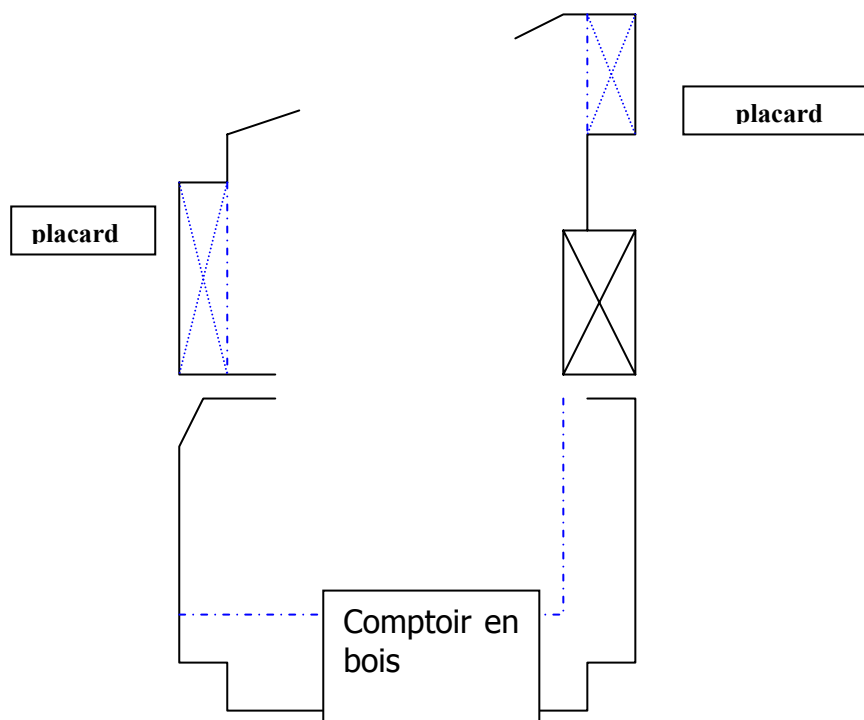


- **La partie Bureau administratif**

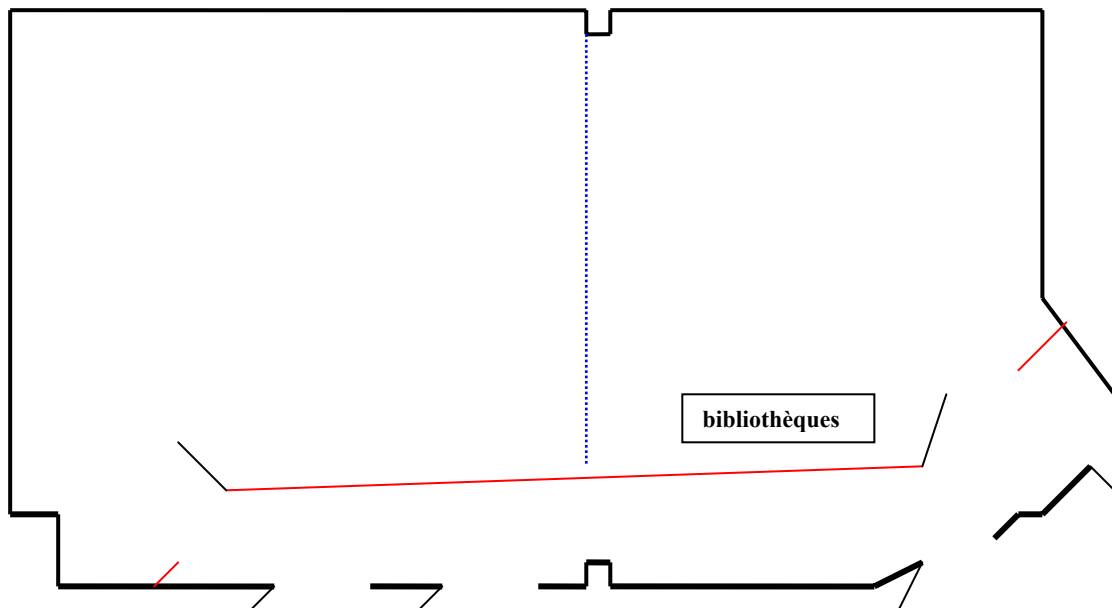




- Les deux petites pièces à gauche en entrant dans l'espace salle de réunion seront réservées aux permanences d'écoute.



## La grande salle de réunion (ou 2 salles) et le couloir de circulation du 1<sup>er</sup> étage



## Le Sous-sol

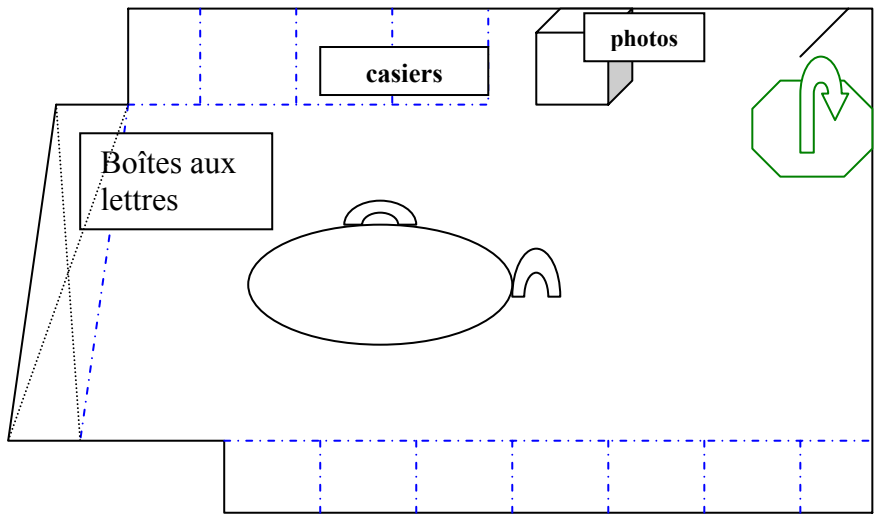
Le sous-sol est l'espace consacré principalement à l'organisation d'évènements festifs : fêtes, spectacles (théâtre...) et projections de films, mais pourra aussi héberger des débats ou conférences en cas de besoin. Il est d'environ 80 m<sup>2</sup>.

L'espace privatif du sous-sol se décompose en une grande salle d'un seul tenant, le local des associations et une cave.

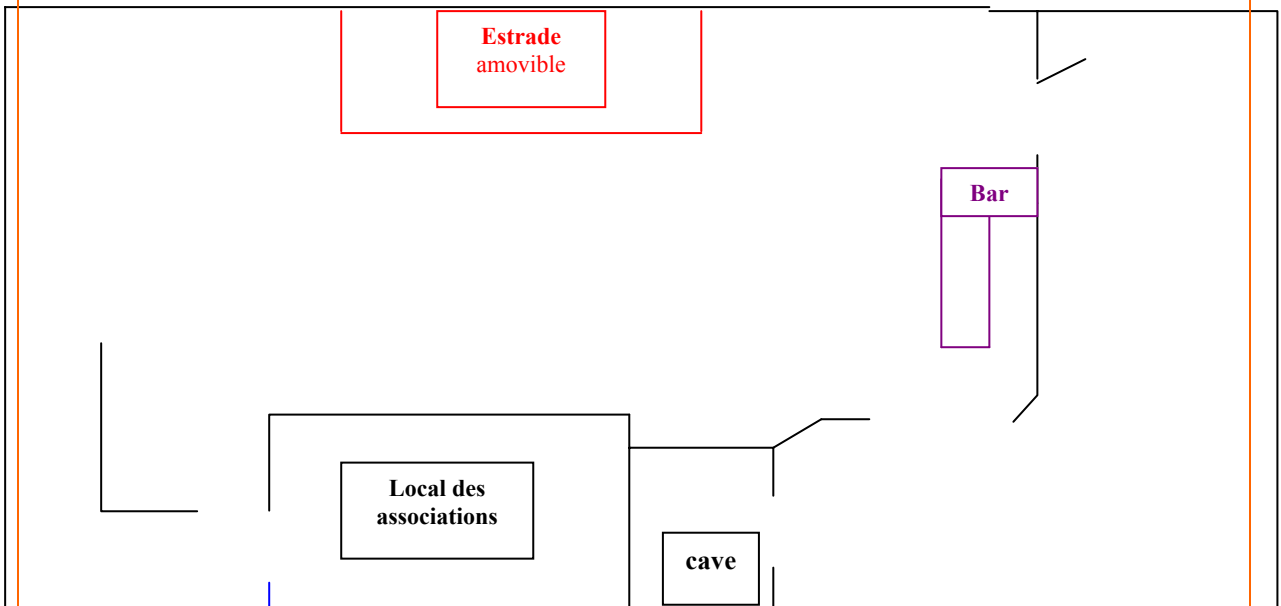
Il comportera notamment un bar de moindre importance que celui du rez-de-chaussée, une estrade amovible...

### - Le Local des associations

Cette pièce est un espace dédié aux associations, elles y trouveront un photocopieur, leurs boîtes aux lettres (service de domiciliation) et des casiers de stockage de matériel.



- Vue d'ensemble



## **2.2.2 Les futures activités et services du Nouveau Centre Lesbien, Gai, Bi et Trans de Paris et Ile-de-France**

Hormis tout ce qui sera reconduit, le Nouveau Centre a le projet de proposer à toutes les populations LGBT de nouveaux services et activités dans des locaux spacieux, et confortables. Il espère mieux répondre aux attentes des populations LGBT et leur offrir un lieu privilégié de rendez-vous et de rencontres pouvant aussi offrir une alternative complémentaire et non concurrente aux lieux commerciaux.

### **2.2.2.1 Plus de plaisir à se retrouver, plus de convivialité :**

#### **- Un espace bar restauration rapide :**

Les produits servis seront de qualité, le tarif sera abordable mais l'activité devra être rentable et constituer une des sources de fonds propres du Nouveau Centre Lesbien, Gai, Bi et Trans de Paris Ile-de-France.

##### **i. Animation**

Bar : Un service bar assuré soit par des volontaires soit en sous-traitance (Etude en cours). Happy Hours et journées à thèmes.

Restauration rapide : sous-traitance (Etude en cours)

##### **ii. Horaires**

Bar : service bar assuré pendant les heures d'ouverture

Restauration rapide : 12h-15h et 19h-21h

##### **iii. Produits**

Bar : *Commerce Equitable* et jus de fruits frais pressés sur place & boissons habituelles.

##### **iv. Tarifs**

Etudiés en fonction du caractère associatif du lieu.

#### **- L'organisation d'une fête mensuelle :**

L'évènement festif mensuel du Centre, ouvert à tous.

#### **- Plus de bien-être :**

i. un atelier soin du corps

ii. un atelier gym douce et yoga

iii. un atelier cuisine et diététique

### **2.2.2.2 Plus de services accueil :**

#### **- Une permanence Tourisme**

Avec le concours de la Mairie de Paris et des établissements spécialisés un partenariat pour assurer une permanence spécifique pour les touristes (accueil multi- langues).

### **2.2.2.3 Plus d'actions santé, d'écoute et de partage :**

#### **- Groupe de parole avec régulateur**

Organisation de groupe de parole avec régulateur sur différents thèmes liés aux expériences de vie.

#### **- « Cafés paroles »**

Ces cafés se proposent de rassembler des gais, des lesbiennes, des bi ou des transsexuels de divers horizons pour échanger leur point de vue sur des sujets qui ont un lien direct avec les pratiques sexuelles et la prévention VIH ou IST.

#### **- Formation à la prévention**

Le Nouveau Centre Lesbien, Gai, Bi et Trans recevra des étudiants en soins Infirmiers dans le cadre de leur stage « santé publique » de l'AP/HP, les encadrera et les formera à la prévention et particulièrement à la prévention VIH.

### **2.2.2.4 Plus de visibilité politique :**

- Favoriser les échanges, fédérer les énergies pour plus de prise de parole et de revendications inter-associatives.
  - i. Des Ateliers « éthique et citoyenneté » :
  - ii. Égalité des droits
  - iii. Lutte contre l'homophobie, la lesbophobie, la transphobie et toutes les formes de discrimination
  - iv. PACS
  - v. Mariage
  - vi. Parentalités
  - vii. Observatoire de la vie politique
  - viii. Création de collectifs associatifs de soutien ou de lutte.

### **2.2.2.5 Plus de visibilité culturelle :**

- Organiser fréquemment :
  - I. Des signatures de livres en liaison avec les maisons d'édition et librairies LGBT
  - II. Des concours photos et littérature avec exposition des œuvres
  - III. Interagir avec les évènements culturels existants comme le festival du film gay et lesbien ou *Cineffable*.

### **3- LES UTILISATEURS**

Le nouveau Centre Lesbien, Gai, Bi et Trans Paris Ile-de-France sera ouvert au public 7/7 de 11h à 20h et à disposition des associations à tout moment. Des activités festives seront proposées le week-end.

#### **3.1 Le Nouveau Centre de ressource des associations : *La Maison des associations***

##### **3.1.1 Panorama :**

60 associations LGBT de toutes natures dont : l'AMG, l'APGL, l'ARDHIS, l'ASB l'Autre Cercle, le BEIT HAVERIM, le CARITIG, les Gays retraités, Paris ILGA 2005, Rando's, SOS homophobie...

Le Nouveau Centre espère accueillir de nombreuses autres associations LGBT.

##### **3.1.2 Services rendus par le Nouveau Centre :**

- Une domiciliation,
- des services administratifs : courrier, accès à un photocopieur, à un fax, à des ordinateurs
- des salles de réunions intra associatives et publiques
- une plate-forme inter associative (échanges avec les autres associations et permanences du Centre)
- un espace de documentation et d'informations et d'exposition de leur matériel de communication
- un espace pour organiser des débats et des fêtes
- un espace pour se divertir, boire un verre ou se restaurer avant ou après une réunion
- un espace culturel identitaire

## **3.2 Le Nouveau Centre de ressource du public LGBT :**

### **3.2.1 Les usagers des permanences :**

Nous renforcerons les permanences actuelles juridique, sociale et psychologique qui seront reconduites car actuellement elles ne suffisent pas à satisfaire toutes les demandes ; nous en ouvrirons de nouvelles si besoin est.

### **3.2.2 Les autres publics :**

Consommateurs d'expositions artistiques, de prêt de livres ou d'activités festives, isolés ou en groupe, pour boire un verre ou passer prendre de la documentation, parisiens ou touristes de passage, nous les espérons nombreux dans notre Nouveau Centre. Tout sera mis en œuvre pour les accueillir et qu'ils s'y sentent chez eux.

Pour les touristes LGBT, un accueil linguistique et une documentation adaptée seront proposés dès l'ouverture des nouveaux locaux. A terme, ces services s'enrichiront de la mise à disposition d'une vidéo, en anglais, sur le Paris LGBT.



## **4. LES MOYENS**

### **4.1 L'EQUIPE PROJET (Pilotage)**

#### **4.1.1 L'EQUIPE PROJET INTERNE**

##### **4.1.1.1 Le Conseil d'Administration de l'actuel CGL**

Le conseil d'Administration de l'actuel CGL est le garant du pilotage du projet Nouveau Centre Lesbien, Gai, Bi et Trans de Paris et Ile-de-France. Pour mener à bien cette mission,

- il s'entoure :

- d'experts
- d'autres structures et fédérations associatives parisiennes et d'Ile-de-France, le Comité de Parrainage

- il s'appuie sur :

##### **4.1.1.2 Une équipe projet**

Une équipe projet constituée de 7 personnes issues du Conseil d'Administration et des volontaires de l'actuel CGL : les administrateurs suivants : Vincent Avrons, Dominique Boren, Christine Le Doaré, Damien Veies, Claude Chantereau, et des volontaires du Centre dont : Marie-José Parrau et Maxime Pierre.

##### **4.1.1.3 Un responsable de projet opérationnel**

Le responsable de projet opérationnel est l'un des membres du Conseil d'Administration délégué au projet : Christine Le Doaré, assistée de l'Assistant de Direction de l'actuel CGL : Massimo Prearo.

### **4.1. 2 LES INTERLOCUTEURS DE L'EQUIPE PROJET**

#### **4.1.2.1 La Ville de Paris**

Un membre du Cabinet du Maire : M. Philippe Lasnier.

La Délégation en charge des associations : Mme de La Gontrie

La Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement.

#### **4.1.2.2 La Région Ile-de-France**

La délégation en charge de la Délégation en relation avec les associations :  
Mme Francine Bavay.

#### **4.1.2.3 La SEM**

Un membre de la SEM gérant le bâtiment. Il fournira les plans des locaux.

#### **4.1.2.4 Des sponsors**

L'équipe projet se préoccupe de la recherche de sponsors (financements privés) en amont du projet.

## 4.2 LE BUDGET

# BUDGET PRÉVISIONNEL 2006

INTITULÉS	RECETTE S	DÉPENSE S
Subventions MAIRIE de Paris	125 000 €	
Subventions DASS	20 000 €	
Subvention ECS	10 000 €	
<b>SUBVENTIONS NON AFFECTÉES</b>	<b>155 000 €</b>	
Subvention PÔLE SANTÉ	500 €	
Subvention PÔLE CULTURE	1 500 €	
<b>SUBVENTIONS AFFECTÉES</b>	<b>2 000 €</b>	
Cotisations Adhérents	2 400 €	
<b>COTISATIONS + DONNS</b>	<b>3 400 €</b>	
<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>1 500 €</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>161 900 €</b>	
Dépenses Soirées CGL		1 200 €
<b>ACHATS</b>		<b>1 200 €</b>
<b>EDF-GDF</b>		<b>3 419 €</b>
Loyer Locaux		41 411 €
Locations Crédit Bail		3 828 €
Fournitures de Bureau		1 728 €
Fourn. Pôle Santé		7 301 €
Fourn. Pôle Culture		5 256 €
Fourn. d'activités diverses		1 728 €
Locations Immobilières		1 200 €
Entretien et Réparations		7 430 €
Assurances		2 471 €
Hono. Expert-Comptable		4 788 €
Honoraires C.A.C.		2 388 €
Honoraires Juridiques		3 000 €
Publicité		7 210 €
Timbres & Téléphone		8 467 €
Services Bancaires		520 €
Cotisations Associations		432 €
Frais de Réceptions		2 160 €
Frais de Déménagement		5 000 €
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>109 737 €</b>
Salaire Assist. Direction		23 011 €
Salaire Chargé Prévent.		8 400 €

Ch. Soc. Assist. Direction	9 204 €
Ch. Soc. Chargé Prévent.	3 360 €
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>43 975 €</b>
Achats Mobilier+Divers (Amortissement)	3 000 €
Amortissements Antérieurs	306 €
<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>3 306 €</b>
Agios Bancaires	3 682 €
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>3 682 €</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>161 900 €</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>0 €</b>

## 5. LA STRUCTURE STATUTAIRE

Sur le plan juridique, cette opération constitue un transfert juridique de la personnalité du Centre Gai et Lesbien Paris Ile-de-France vers le Nouveau Centre Lesbien, Gai, Bi et Trans' Paris Ile-de-France.

Le transfert, le développement et le fonctionnement du Centre nécessitent la mise en place d'une nouvelle structure et d'un réseau de soutien et de solidarité :

Trois nouvelles entités apportent leur concours à l'administration du Centre :

- Deux collèges électoraux : Le Conseil des associations et les Adhérents individuels élisent en Assemblée Générale un Conseil d'Administration qui élit en son sein un Bureau
- Une structure de consultation : le Comité de parrainage qui élit en son sein deux représentants au Conseil d'administration, ils n'ont pas le droit de vote mais donnent un avis.

### 5.1 LE COMITE DE PARRAINAGE (CP)

Est créé un Comité de Parrainage pour donner au nouveau Centre les meilleures chances de réussir son implantation, de se développer et de rayonner comme il le devrait. Le Nouveau centre espère ainsi favoriser une meilleure synergie avec les différents acteurs de la société civile, les institutionnels, les partis politiques, les syndicats, les associations féministes, le tissu associatif et les différentes composantes LGBT, des chercheurs et universitaires en passant par les entreprises jusqu'aux associations et travailleurs sociaux et de la prévention.

Le rôle de cette instance sera d'entourer le Centre d'assistances et d'aides multiformes et par exemple financière, logistique, matérielle, mais seront également encouragés des apports en temps, conseils, expertise ou le soutien de réseaux.

Le Comité de parrainage serait réuni deux fois par an en séance plénière, mais des échanges permanents avec le Collectif de gestion du Centre, dans le cadre de dîners – débats thématiques ou bilatéraux, par exemple, sont envisageables.

- Le Comité de Parrainage est un organe consultatif. Deux membres du Comité de Parrainage élus en son sein, siégeront de droit au Conseil d'administration du Nouveau Centre Lesbien, Gai, Bi et Trans Paris Ile-de-France, à titre d'observateur.

## **5.2 LE CONSEIL DES ASSOCIATIONS (CDA)**

L'implication des associations domiciliées au Centre doit être renforcée afin de parvenir à une gestion efficace et concertée.

Le Conseil des Associations constituera le second des deux collèges électoraux de l'Assemblée Générale.

Conformément au système de péréquation, le minimum des membres au Conseil d'administration étant de 13 membres et le maximum de 21 membres, pour 21 administrateurs 12 au maximum sont issus du collège des personnes physiques et 9 au maximum sont issus du collège des personnes morales associations. Pour 13 administrateurs, 8 au minimum sont issus du collège des personnes physiques et 5 au minimum sont issus du collège des personnes morales.

Voir titre I. Art 5-1 des statuts et Titre II Art 6-1 des statuts.

## **5.3 LES ADHERENTS INDIVIDUELS**

Les Adhérents individuels constitueront le premier des deux collèges électoraux de l'Assemblée Générale.

Conformément au système de péréquation, le minimum des membres au Conseil d'administration étant de 13 membres et le maximum de 21 membres, pour 21 administrateurs 12 au maximum sont issus du collège des personnes physiques et 9 au maximum sont issus du collège des personnes morales associations. Pour 13 administrateurs, 8 au minimum sont issus du collège des personnes physiques et 5 au minimum sont issus du collège des personnes morales.

Voir titre I. Art 5-1 des statuts et Titre II Art 6-1 des statuts.

## **5. 4 L'ASSEMBLEE GENERALE**

Elle est constituée de tous les membres à jour de sa cotisation. Chaque année elle contrôle le fonctionnement de l'année passée et donne les orientations et élit pour deux ans le Conseil d'Administration qui élit en son sein un Bureau.

Voir Titre III. Art 8 -1 des statuts

## **5. 5 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Constitué de 13 à 21 membres. Il est l'organe de contrôle de la structure. Il est réuni une fois par trimestre.

Voir titre II. Art 6 des statuts.

## **5. 6 LE BUREAU**

Elu pour deux ans au sein du Conseil d'Administration, il gère le Nouveau Centre Lesbien, Gai, Bi et Trans Paris Ile-de-France au quotidien et met en œuvre les orientations de l'Assemblée Générale, sous contrôle du Conseil d'administration. Il est réuni chaque semaine. Il est constitué de 6 membres permanents (cooptation obligatoire en cas de démission en attendant l'AG suivante) : deux présidents dont une présidente, un secrétaire général et un secrétaire général adjoint, un trésorier et un trésorier adjoint.

Voir titre II. Art 7 des statuts

## **5. 7 Les STATUTS**

**Version Projet de travail**

# **I – INSTITUTION BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION**

## **Article 1 – Institution et Objet**

L'association dénommée Centre Lesbien Gai Bi et Trans' de Paris et Ile-de-France, association fondée le 22 mars 1993, décide de substituer aux statuts votés en Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2003, les présents statuts. Les adhérents aux présents statuts forment entre eux l'association nommée « Centre Lesbien Gai Bi et Trans de Paris et Ile-de-France ». Cette association est régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 modifiée et ses textes d'application, les présents statuts, son règlement intérieur et ses différentes chartes éventuelles et toute autre convention adoptée en son sein.

Le Centre Lesbien Gai Bi et Trans de Paris et Ile-de-France a pour objet de mener, organiser, ou soutenir toute réflexion, action, initiative, évènement ou intervention :

- de lutte pour l'égalité des droits et obligations entre les personnes ;
- de lutte contre toute violence, exclusion et discrimination fondée sur l'orientation ou l'identité sexuelle ;
- de prévention des risques sanitaires comme la contamination par le VIH et les autres infections sexuellement transmissibles.
- de valoriser un environnement social et culturel favorisant la reconnaissance la visibilité et l'épanouissement des modes de vie des personnes Lesbienne, Gaie, Bisexuelle Trans' ou de toute autre personne en interrogation

## **Article 2 – Durée**

Sa durée est illimitée.

### **Article 3 - Siège social**

Elle a son siège social à PARIS.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision du conseil d'administration.

### **Article 4 - Les moyens d'action**

Les moyens d'action de l'association pour réaliser son objet sont notamment

- l'accueil, l'animation et la proposition de services en ses locaux ;
- la création et animation de différentes formes d'accueil ;
- l'organisation et la tenue de permanences sociale, juridique et psychologique ;
- la tenue de groupe de parole ;
- la tenue d'une documentation et la mise à disposition d'une bibliothèque ;
- l'édition et la diffusion de publications, revues et autres documents ou écrits sur tous supports ;
- l'organisation de conférences, expositions, stages, séjours, manifestations, soirées, loisirs sorties, rassemblement locaux ou internationaux ou autres évènements ou débats ;
- la coordination avec les pouvoirs publics, institutions, organismes ou autres associations ;
- et plus généralement, toute action susceptible d'y concourir ou d'en faciliter la réalisation

Le Centre Lesbien Gai Bi et Trans' de Paris et Ile-de-France se réserve la possibilité d'ester en justice, d'exercer les droits de la partie civile au pénal, notamment pour la défense de ses droits, de celles de ses membres ou usagers et plus particulièrement à l'encontre de tous actes ou propos discriminatoire.

### **Article 5 - 1 - Les membres**

Les adhérents du Centre LGBT de Paris Ile-de-France sont ses membres personnes physiques dits « Membres individuels » et personnes morales dits « Membres associatifs » en accord avec son objet, ses statuts, son règlement intérieur et ses différentes chartes éventuelles et toute autre convention adoptée en son sein. Le montant de leur cotisation est fixé annuellement par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration. La cotisation est valable jusqu'au terme de l'année civile de son versement.

Les membres peuvent devenir bénévoles du Centre au terme des conditions fixées par le Règlement Intérieur (cf.RIXX)

### **Article 5 - 2 - Perte de la qualité de membre**

La qualité de membre du Centre LGBT de Paris Ile-de-France se perd :

- pour les personnes morales : par le retrait décidé par celles-ci conformément à leurs règles statutaires ; par leur dissolution ;
- pour tous les membres par :
  - 1°) la démission ;
  - 2°) la radiation ;
  - 3°) l'exclusion ;
  - 4°) le décès ;

Les modalités de la perte de la qualité de membre sont précisées au règlement intérieur

(Cf. RI XX).

## II – ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

### **Article 6 - Le conseil d'administration**

#### **Article 6 - 1 - Composition**

L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 13 à 21 administrateurs, personnes physiques ou morales désignées par les collèges électoraux selon les modalités définies au règlement intérieur (cf. RI XXX). Le conseil d'administration respecte une péréquation. Pour 21 administrateurs 12 au maximum sont issus du collège des personnes physiques et 9 au maximum sont issus du collège des personnes morales. Pour 13 administrateurs, 8 au minimum sont issus du collège des personnes physiques et 5 au minimum sont issus du collège des personnes morales.

Deux membres issus du Comité de Parrainage siègent de droit avec simple voix consultative au Conseil d'administration.

#### **Article 6 - 1 - 1 - Administrateurs**

Les administrateurs sont :

1. des administrateurs élus par l'assemblée générale, par collège, au scrutin secret, pour deux ans, dans les conditions fixées au règlement intérieur (cf. RI XXX) ;
2. des administrateurs cooptés dont le mandat prend fin lors de l'assemblée générale ordinaire la plus proche qui suit la cooptation.

#### **Article 6 - 1 - 2 - Mandature**

La durée du mandat est de deux ans.

La qualité de membre du conseil d'administration se perd à l'issue de deux absences consécutives non justifiées aux réunions du conseil.

En cas de perte de la qualité d'administrateur d'un membre, il sera pourvu à son remplacement pour la durée restant à courir du mandat dans les conditions prévues au règlement intérieur (cf. RI XXX).

Les administrateurs de l'association doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils.

#### **Article 6 - 1 - 3 - Composition des collèges et nombre de sièges par collège**

Les membres du Centre Lesbien Gai Bi et Trans' de Paris et Ile-de-France sont répartis en deux collèges. L'un est composé des membres personnes physiques dit « Collège des membres individuels » et l'autre est composé des membres personnes morales dit « Collège des Associations ».

#### **Article 6 - 1 - 4 - Désignation interne à chaque collège**

Sont électeurs : les membres, personnes physiques ou morales, à jour de leur cotisation à la date de l'assemblée générale ordinaire.

Les listes des électeurs sont arrêtées par au moins un des deux présidents, pour chacun des collèges. *Si une liste arrêtée n'est pas valide, l'annulation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire ne peut être prononcée que dans la mesure où les erreurs constatées entraînent une modification importante dans les résultats des votes.*



Une personne physique ou morale rétribuée par le Centre LGBT de Paris Ile-de-France ne peut être ni électeur, ni éligible, ni coopté.

### **Article 6 - 2 - Délibérations et pouvoirs du conseil d'administration**

Le conseil d'administration se réunit valablement en tout lieu, au moins quatre fois par an, et aussi souvent que l'exige l'intérêt de l'association. 13 administrateurs présents ou représentés dont 5 au minimum au titre des personnes morales et 8 au moins au titre des personnes physiques constituent le quorum nécessaire à la validité des délibérations. A défaut du quorum statutaire, le conseil d'administration est à nouveau convoqué sous quinzaine. Il délibère à la majorité simple.

Le conseil d'administration est convoqué par au moins un des deux présidents. Il peut également être convoqué sur la demande écrite de la moitié des membres dans chacun des collèges. Au moins un des deux présidents devra réunir ce conseil dans les quinze jours suivant la réception de cette demande.

Toute décision mise aux voix est prise à la majorité simple des membres présents ou représentés. Chaque administrateur ne peut détenir plus d'un pouvoir.

En cas de partage égal des voix, la voix du président le plus âgé est prépondérante.

Toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration, sont tenues au secret à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par au moins un des deux présidents.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par un des deux présidents et le secrétaire général. Ils sont établis, sans blanc ni rature, et conservés au siège de l'association.

Le conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour contrôler le fonctionnement de l'association. Il arrête le budget qui est voté par l'assemblée générale.

### **Article 6 - 3 - Rétributions, frais, conventions entre l'association et ses administrateurs**

Les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution, directement ou indirectement à quelque titre que ce soit, de l'association.

Des remboursements de frais sur justifications sont seuls possibles.

Toute convention passée directement ou indirectement entre l'association et un administrateur doit être préalablement approuvée par le conseil d'administration. L'administrateur intéressé n'a pas le droit de vote.

L'assemblée générale ordinaire annuelle sera tenue informée de ce type de convention.

### **Article 7 - Le bureau**

Le conseil d'administration élit parmi ses membres, pour la durée de leur mandat, au scrutin secret, à la majorité absolue, un bureau composé, d'au moins :

- un président et une présidente ;
- un secrétaire général et un secrétaire général adjoint ;
- un trésorier et un trésorier adjoint ;

Le bureau, se réunira, sauf impossibilité, au moins une fois par semaine.

Le bureau est investi de tous les pouvoirs nécessaires au bon fonctionnement de l'association sous contrôle du Conseil d'Administration.

Lors des décisions, en cas de partage égal des voix, la voix du président le plus âgé est prépondérante.

### **Article 7 - 1 - Les présidents**

Les présidents, représentent l'association Centre Lesbien Gai Bi et Trans' de Paris et Ile-de-France dans tous les actes de la vie civile ; ils en sont les porte-parole. Ils sont investis de tous les pouvoirs à cet effet avec faculté de délégation.

En cas de représentation en justice, les présidents ne peuvent être remplacés que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale de leur part.

Les présidents pourront, sous leur responsabilité et dans la limite des pouvoirs qui leurs sont conférés par la loi et par les statuts, confier à un ou plusieurs administrateurs ou à des tiers, membres de l'association ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Pour les actes d'aliénation, de prêts et d'hypothèque, une autorisation du conseil est nécessaire.

#### **Article 7 - 2 - Le secrétaire**

Le secrétaire, assisté d'un secrétaire adjoint, veille au bon fonctionnement administratif de l'association.

Il supervise la rédaction de toutes les écritures y compris celles soumises à signature d'au moins un des deux présidents, à l'exception des écritures comptables.

#### **Article 7 - 3 - Le trésorier**

Le trésorier, assisté d'un trésorier adjoint, a la responsabilité de la gestion des fonds.

Il contrôle l'exécution des dépenses décidées par le Bureau.

Il présente les comptes de l'exercice clos lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

### **III - ASSEMBLÉES GÉNÉRALES**

#### **Article 8 - Les assemblées générales**

##### **Article 8 - 1 - L'assemblée générale ordinaire annuelle**

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association et se réunit au moins une fois par an. Tous les membres de l'association ont accès à l'assemblée générale.

Les membres sont convoqués par le conseil d'administration par courrier y compris par courrier électronique quinze jours au moins avant la date prévue. L'ordre du jour et le lieu de réunion sont fixés par le conseil d'administration et indiqués sur les convocations. Nonobstant l'inscription en début de séance dans les questions diverses de points spécifiques, seules les questions inscrites à l'ordre du jour sont examinées.

L'assemblée ne peut valablement délibérer que si elle comporte au moins le quart des membres présents ou représentés, à jour de leur cotisation. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée à nouveau à quinze jours d'intervalle.

Les documents suivants : le rapport moral des présidents, le rapport d'activité, le rapport financier, la déclaration de politique générale et le budget du Conseil peuvent

être consultés au Centre par tout membre à jour de sa cotisation à compter de la date d'envoi des convocations. L'Assemblée entend le rapport moral, vote l'approbation du rapport d'activité, du rapport financier et approuve les comptes de l'exercice clos. L'Assemblée entend et approuve la déclaration de politique générale puis le budget. Elle délibère ensuite sur les autres questions préalablement inscrites à l'ordre du jour puis sur les points divers éventuellement inscrits en début de séance.

Au moins l'un des deux présidents et le secrétaire général sont membres de droit du Bureau de l'Assemblée. Deux assesseurs parmi les membres présents complètent le Bureau de l'Assemblée.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire du Bureau de l'Assemblée. Ils sont établis, sans blanc ni rature et conservés au siège de l'association.

Chaque membre présent ne peut détenir plus d'un pouvoir de membres issus de son propre collège. Le vote par correspondance n'est pas admis.

Toutes les délibérations de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égalitaire des voix XXX

#### **Article 8 - 2 - Assemblée générale réunie exceptionnellement**

Si besoin est, ou à la demande du tiers des membres, au moins un des deux présidents du conseil d'administration convoque une assemblée générale, suivant les formalités et modalités prévues par l'article 8-1.

#### **Article 8 - 3 - Assemblée générale extraordinaire : modification des statuts**

Les statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale extraordinaire sur la proposition du conseil d'administration ou sur la proposition de la moitié au moins des membres de chaque collège. Toute modification doit être approuvée par la majorité absolue de chacun des collèges.

Les propositions de modification sont inscrites par le conseil d'administration à l'ordre du jour qui est envoyé à tous les membres de l'assemblée générale extraordinaire avec la convocation au moins quinze jours à l'avance selon les modalités prévues par l'article 8-1.

L'assemblée doit se composer d'au moins un tiers des membres présents ou représentés au sein de chaque collège. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée à nouveau, à quinze jours d'intervalle. Elle peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Toute modification statutaire relative à l'approbation de libéralités de vifs ou testamentaires au profit du Centre Lesbien Gai Bi et Trans' de Paris et Ile-de-France est subordonnée à l'approbation du Ministre de l'Intérieur.

## **IV - RESSOURCES ANNUELLES ET COMPTABILITÉ**

### **Article 9 - Les ressources**

Les ressources du Centre Lesbien Gai Bi et Trans' de Paris et Ile-de-France se composent :

- des cotisations et souscriptions versées par ses membres ;
- des dons des particuliers et des entreprises (parrainage, mécénat) ;
- des subventions qui peuvent lui être accordées par l'État, les Régions, les Départements, les Communes, ou tout établissement public ;
- des intérêts des biens et valeurs qui lui appartiennent pour les avoir acquis ou créés ;
- de libéralités autorisées par les lois en vigueur ;
- du produit des libéralités dont l'emploi est autorisé au cours de l'exercice ;
- des ressources créées à titre exceptionnel ;
- du produit des ventes ;
- des rétributions perçues pour services rendus et prestations fournies.

## V - SURVEILLANCE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### **Article 10 - Contrôle des comptes et contrôle financier**

L'assemblée générale ordinaire annuelle, sur proposition du conseil d'administration, désigne un commissaire aux comptes et son suppléant, conformément aux dispositions légales.

L'association est soumise à un contrôle financier conformément aux dispositions légales et réglementaires organisant le contrôle sur les associations ayant fait appel à un concours financier public.

L'association s'engage à présenter ses registres et pièces de comptabilité sur toute réquisition du Ministre de l'Intérieur ou du Préfet de Police de Paris, en ce qui concerne l'emploi des libéralités qu'elle serait autorisée à recevoir et à adresser, au Préfet de Paris, un rapport annuel sur sa situation et ses comptes.

### **Article 11 - Règlement intérieur annexé aux statuts**

Un règlement intérieur a été établi et demeurera annexé aux présents statuts. Il pourra, le cas échéant, être modifié par le conseil d'administration.

Les modifications du règlement intérieur devront être portées à la connaissance de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

## VI - DISSOLUTION

### **Article 12 - Dissolution**

La dissolution doit être prononcée par les deux tiers au moins des membres de chaque collège à l'assemblée générale extraordinaire convoquée spécialement à cet effet par au moins un des présidents du conseil d'administration.

Un (ou plusieurs) liquidateur(s) est (sont) nommé(s) par celle-ci et l'actif net, s'il y a lieu, est dévolu à une association.

### **5. 8 Le Règlement Intérieur**

En cours de préparation

## **6 LES ACTEURS NON STATUTAIRES**

### **6.1 LES BENEVOLES**

- Les membres des permanences assurées par la structure Nouveau Centre Lesbien, Gai, Bi et Trans Paris Ile-de-France : permanence sociale, permanence juridique, permanence psychologique.

- Les Volontaires nécessaires au bon fonctionnement de la structure :

- Coordination
- Animation dans les pôles
  - Accueil
  - Bar
  - Santé
  - Festif
  - Événementiel
  - Expo
  - Culture
  - Débats
  - Bibliothèque

- Le Vendredi des Femmes

### **6.2 LES SALARIES**

- Postes nécessaires au bon fonctionnement de la structure :

- 1 Cabinet comptable & Expert comptable (sous-traitant)
  - 1 Assistant administratif et financier
  - 1 chargé de prévention à ½ temps
  - 1 serveur bar à ½ temps
  - personnel de ménage (sous-traitant)
- d'autres postes seront ouverts selon les besoins quand leur financement sera assuré.

## **7. LES PLANNING PREVISIONNELS DE MISE EN ŒUVRE**

### **7.1 Le planning prévisionnel constitutif**

#### **7.1.1 interne**

- Approbation du projet par le Conseil d'Administration de l'actuel CGL : le 23 juin 2005
- Présentation du projet aux volontaires : avant la fin juin 2005

- Présentation du projet aux adhérents, associations et au Comité de Parrainage : le 24 juin 2005

### **7.1.2 externe**

- Le cocktail de lancement du projet : le 24 juin 2005
- Réunion de travail avec le Cabinet du Maire de Paris : régulières jusqu'à l'ouverture.
- Réunion de travail avec la SEM : le Cabinet du Maire est l'interface autorisée.

## **7.2 Le planning prévisionnel technique**

### **7.2.1 Le planning du déménagement**

- Au cours du dernier trimestre 2005, une étude sera réalisée pour évaluer le mobilier à emporter ou donner. (Appel à don de mobilier et équipement de bureau)
- Le Bail de l'actuel CGL sera résilié, après d'éventuelles négociations avec le bailleur en vue d'une fermeture à la fin du premier semestre 2006.
- A la fin du premier semestre 2006, l'actuel CGL fermera ses portes pour préparer son déménagement.
- Avant la fin du premier semestre 2006 : déménagement.

### **7.2.2 Le planning des travaux**

- Les plans des locaux disponibles à la SEM et les coordonnées du Maître d'œuvre ont été remis à l'actuel CGL avant la fin juin 2005.
- Les travaux ont été définis par le CGL avant le 15 septembre 2005, la SEM a fourni les plans définitifs en novembre 2005. Les travaux débuteront au début du mois de décembre 2005.
- Le CGL a défini précisément ses besoins : cloisonnement des bureaux, éclairage, ampérage, couleurs des murs et revêtements des sols par exemple... Une partie sera prise en charge dans le cadre des travaux de réhabilitation et de remise aux normes des locaux.

- Le Cabinet du Maire fait office d'interface avec le maître d'œuvre. Le CGL n'a pas encore eu l'occasion de visiter le chantier.

- Des devis d'aménagement mobilier doivent être réalisés, une partie pourrait être financée par la subvention de la Région Ile-de-France.

### **7.2.3 Le planning de l'emménagement**

- La sollicitation d'entreprises « mécènes » pour l'aménagement mobilier. Des fabricants (Ikea...) seront contactés au cours du dernier trimestre 2005. Il leur sera proposé l'aménagement intérieur des bureaux et autres espaces.

- La commande du mobilier :

Les commandes seront passées environ 7 semaines avant la date de livraison des travaux. Le bon de commande sera accompagné du plan d'aménagement et du n° de téléphone de la personne du CGL chargée de réceptionner les livraisons.

Le nom et les coordonnées du transporteur seront également connus

- L'entrée dans les locaux est prévue pour le 1<sup>er</sup> juin 2006

- La fête d'inauguration aura lieu le 15 juin 2006

- L'ouverture au public est prévue pour le 15 juin 2006

# CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE

Fourni par le CGL Ile de France Paris en août 2005

## Nouveau Centre LGBT Cahier des charges travaux & aménagements

### Rez-de-chaussée

Le rez-de-chaussée est l'espace public, entièrement consacré à l'accueil et l'information du public. Il est d'environ 80 m<sup>2</sup>.

Il comportera notamment une borne d'accueil, des présentoirs d'informations, une cafétéria, des tables, fauteuils et chaises, un espace exposition...

Toute la surface du RdC devra être réhabilitée, mise aux normes, sécurisée, rénovée et nettoyée, du sol au plafond.

#### - Grilles sur la rue :

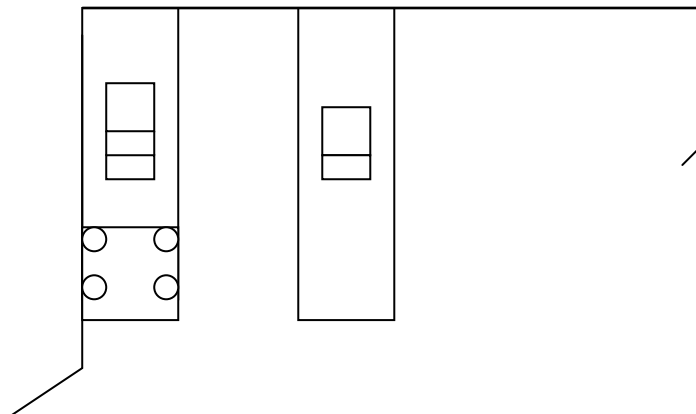
Les conserver pour assurer une protection des locaux, sauf sur la porte d'entrée (grille coulissante ou autre système).

En revanche ôter le revêtement et la colle recouvrant les vitres.

#### - Constructions :

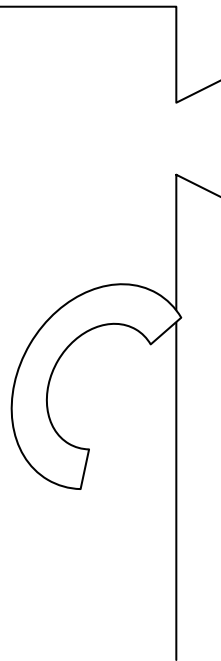
- Comptoir - bar : Contre le mur face à la porte d'entrée. Construire une structure simple (béton ou bois) qui sera recouverte de deux plans de travail dos à dos. L'un contre le mur comportant un double évier pour vaisselle et préparations alimentaires (et laissant la place d'encastrer des plaques ou d'intégrer l'actuelle gazinière), surmonté d'étagères de rangement et l'autre faisant office de comptoir, intégrant un petit évier pour rincer les verres, avec des rangements en dessous. Prévoir la plomberie : arrivée et évacuation d'eau, robinetterie et les éviers. Prévoir également l'aération (évacuation : hotte ou autre).

*(En effet, contrairement aux locaux actuels, il n'y a pas de cuisine à ce niveau, si nous voulons offrir une petite restauration rapide et des boissons au public, voire simplement organiser l'équivalent des fêtes de soutien et autres actuelles et donc préparer de la nourriture tout en servant des boissons, il nous faut reconstituer un espace cuisine et un bar dans le même espace.)*





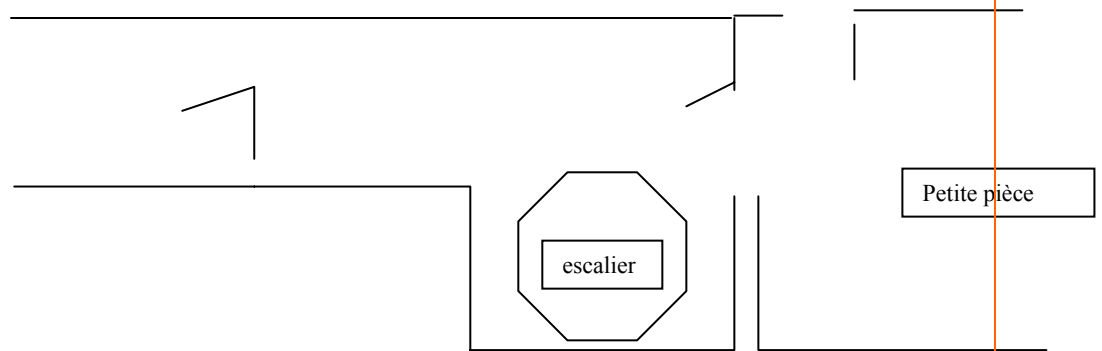
- Borne d'accueil : un comptoir (en bois) non scellé. A gauche en entrant au centre, le long des coffres en bois, décalé de la porte d'entrée d'environ 1m et en arc de cercle, avec des rangements intégrés .



- Escalier descendant au sous-sol : Construire une rampe de sécurité tout du long.

- **Transformations** :

- La porte de communication entre la grande pièce et le dégagement donnant dans la petite pièce ou au sous-sol devra s'ouvrir dans le sens inverse pour laisser de la place au bar comptoir.
- Le passage entre la petite pièce et le local poubelle devra être condamné (muré) afin d'éviter les odeurs et les intrusions éventuelles. Pour vider les poubelles, il suffira de passer par la porte donnant dans l'entrée ou par la rue.
- WC handicapé : Dans l'espace sanitaires, ne garder que 2 WC tous deux mixtes (H/F) dont un adapté pour les personnes handicapées.
- Un escalier : Dans l'espace sanitaire : tout de suite après le dégagement, à gauche, à la place du lavabo, poser un petit escalier en colimaçon ou droit ou autre système qui aboutirait au premier dans le local archives.  
En effet, tout comme le RdC et le sous-sol communiquent, il est indispensable que le RdC et le 1<sup>er</sup> étage communiquent aussi par l'intérieur du Centre. Au 1<sup>er</sup> les salles de réunion devront être accessibles aux associations qui passeront comme aujourd'hui par l'accueil public du RdC. S'il n'y avait qu'un accès extérieur, chaque association devrait avoir une clé, chaque écoutant, chaque animateur de permanence... devrait avoir une clé, ce qui serait ingérable et très risqué.



- La porte de la petite pièce, donnant sur le dégagement serait une porte vitrée car cette pièce fera office de bibliothèque, de lecture et de réunion supplémentaire. (Il ne faut pas procéder à une ouverture vers la grande salle car le mur derrière est sera le mur d'exposition.) En revanche, il faudrait procéder à la réfection de la verrière au-dessus, la nettoyer, réviser les joints...
- La porte de communication du fond entre la grande pièce et l'entrée collective de l'immeuble serait sécurisée et devrait servir d'issue de secours.
- Les rangements en bois de la petite pièce seraient décapés et vernis pour être recyclé comme rangement au 1<sup>er</sup> étage dans les bureaux administratifs. (En effet, la bibliothèque ne pourra être équipée que des meubles vitrines fermant à clé équipant l'actuel CGL.)

#### - **Revêtements muraux**

##### - Revêtements muraux grande Pièce

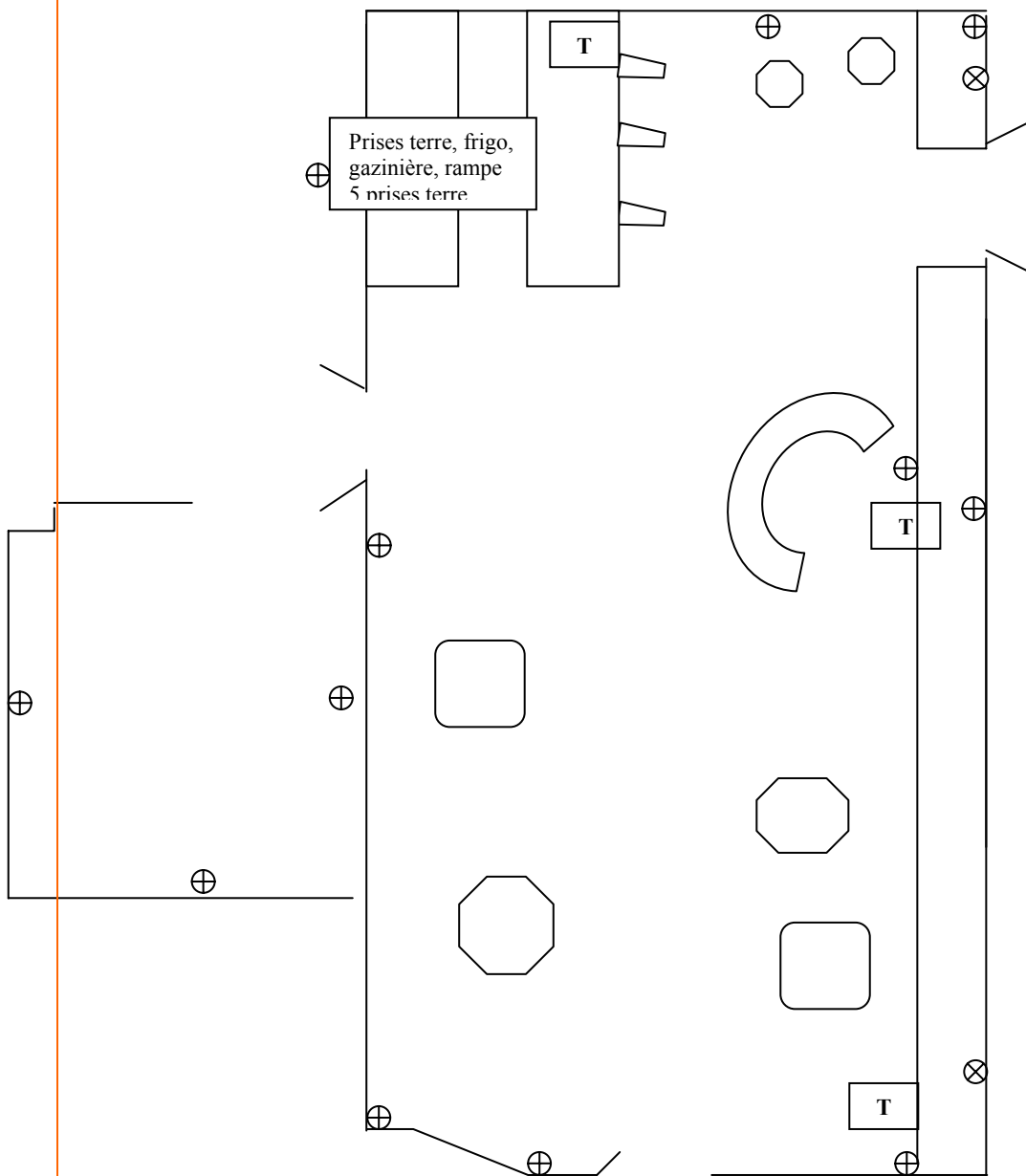
- Le mur face aux vitres de la rue (sauf dans l'espace bar) sera dédié aux expositions, par conséquent il sera simplement peint en blanc et équipé d'une rampe d'accroche cimaises.
- Le mur de l'espace bar comptoir sera recouvert d'une crédence en inox (hygiène et nettoyage, plus rapide à poser que du carrelage), entre le plan de travail et les rangements.
- Le mur est, entre la porte d'entrée et le bar, devra trancher et être coloré. Nous avons pensé au jaune et à l'orange mais ils seront éteints par le blanc du carrelage et des autres murs, aussi nous envisageons un framboise qui devrait bien se marier avec l'inox et le bois des coffres longeant les vitres.
- Les murs, sous les coffres en bois de la façade, pourraient également être peints en framboise.
- Enfin les plinthes seraient blanches.

##### - Revêtements muraux petite pièce

- Les murs seraient peints en couleurs vanille et beige.

- Revêtements mural escalier descendant au sous-sol :
  - o Traitements anti-humidité. Peinture claire, de couleur coquille d'œuf pour éclairer.
- Revêtements plafond :  
Partout et quels que soient les matériaux retenus, les plafonds seraient blancs.
- **Revêtements sol**
  - Revêtement sol Grande Pièce : garder le carrelage blanc mais le rénover, décapé et vitrifier.
  - Revêtement sol petite pièce, sanitaires et passages : carrelage également.
  - Revêtement escalier descendant au sous-sol : anti-dérapant, lavable et de couleur pas trop sombre, un sable par exemple.
- **Coffres en bois le long de la façade**  
Le bois devra être décapé et verni d'une couleur claire.
- **Electricité**
- L'éclairage : toutes les lampes basse consommation.
  - L'éclairage de la grande pièce
    - o La salle pourrait être équipée au plafond dans toute sa longueur et en son centre d'une rampe de spots éclairant les deux côtés alternativement.
    - o Au dessus du comptoir bar 3 suspensions tombant sur le comptoir, chacune à une hauteur différente.
    - o Le mur d'exposition sera équipé d'une rampe de spots pour l'éclairage des tableaux.
    - o Enfin, la vitrine sur la rue pourrait être éclairée également par des spots.
  - L'éclairage de la petite pièce
    - o La salle pourrait être équipée au plafond en son centre d'un cercle de spots. (+ prises pour 2 liseuses).
  - L'éclairage de l'escalier descendant au sous-sol
    - o Eclairage efficace : spots par exemple.

- L'emplacement des prises électriques, TV, Téléphone



Prise électrique ⊕

Prise téléphone / Internet T

Prise TV sur les piliers en vue d'installer des écrans plasma (PINK) ⊗

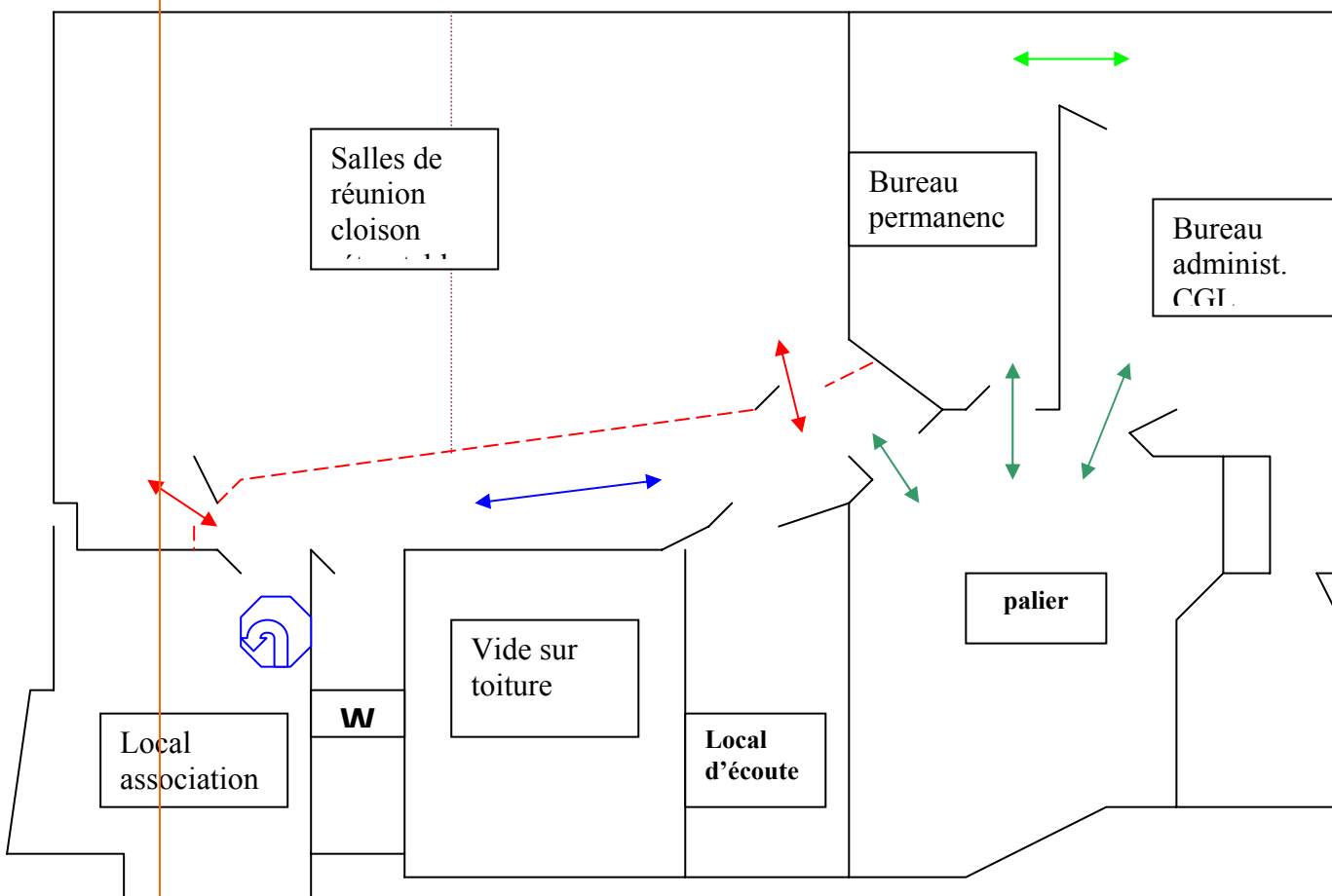
## Nouveau Centre LGBT Cahier des charges travaux & aménagements

### Le premier étage

Le 1<sup>er</sup> étage est dédié à l'administration du Centre, aux permanences de soutien et d'écoute, aux réunions, AG, débats et conférences organisés par le Centre ou les associations LGBT. Il est d'environ 80 m<sup>2</sup> et se décompose notamment en : un bureau réservé à l'administration, un autre bureau aux entretiens des permanences de soutien, un local pour les associations, un local d'écoute, une grande salle de réunion pouvant être cloisonnée en deux plus petites.

Toute la surface du 1<sup>er</sup> étage devra être réhabilitée, mise aux normes, sécurisée (incendies – issus de secours... extincteurs...), rénovée et nettoyée, du sol au plafond. Etudier si possible l'accès aux handicapés : siège sur rampe pour accéder au 1er si l'ascenseur est hors service.

#### - Circulation et accès :



### 1. Les portes palières – Accès aux locaux : portes/serrures et clés.

Les trois portes d'accès du palier du 1<sup>er</sup> étage devront être en service.

En effet :

- La pièce, porte de droite sur le palier : le Bureau administratif. L'équipe de salariés et toute personne intéressée à l'administration du Centre accédera au Bureau administratif du CGL par la seule porte d'entrée de ce Bureau.
- La pièce, porte du milieu sur le palier, à côté du bureau administratif : le Bureau des permanences servira aux entretiens professionnels confidentiels ; il sera principalement celui de l'assistant-e social-e ; dans ce bureau il y aura également un poste de travail partagé par les permanences psychologiques et juridiques. A l'évidence, l'assistante sociale, les animateurs des permanences comme les usagers doivent entrer et sortir directement par la seule porte d'entrée de cette pièce.

Il est utile que ces deux bureaux soient indépendants l'un de l'autre mais il doit être possible de passer de l'un à l'autre en cas de besoin et pour raison de sécurité ; aussi ils seront séparés par une porte de communication correctement insonorisée et surtout sécurisée, avec le verrou positionné du côté de l'administration du CGL.

- La pièce, porte de gauche sur le palier : les salles de réunion... Les associations se rendant aux réunions ou dans leur local, qui ne souhaitent ou ne peuvent pas emprunter l'escalier intérieur (petit escalier, difficile de circuler nombreux ou dans les deux sens...), le public lors des débats ou conférences... emprunteront la troisième porte palière, à l'évidence il est inconcevable de les faire circuler par les deux bureaux pré-cités.

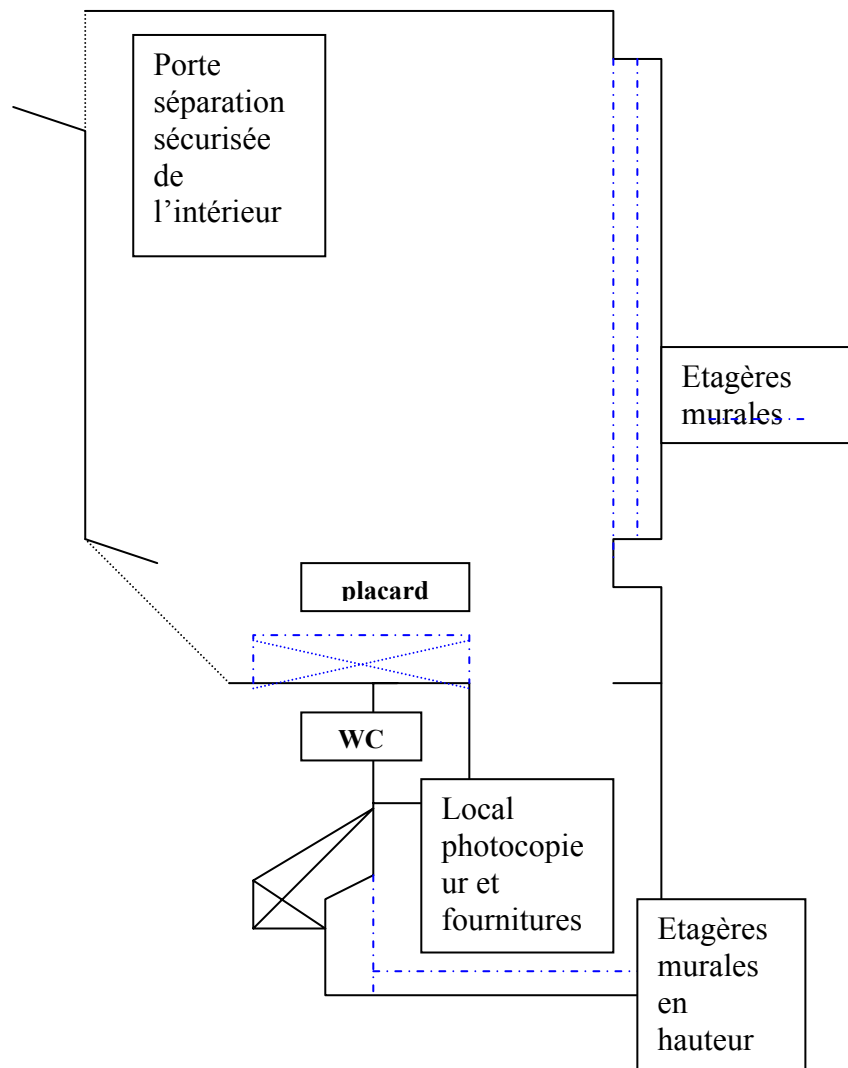
**Afin de rationaliser et maîtriser l'utilisation des clés des portes palières, notamment pour des raisons de sécurité, il sera indispensable d'envisager un système de serrure identique (portes blindées serrure 3 points, au moins pour le bureau administratif.) avec des clés différenciées classées par exemple de la façon suivante : 1 picot = ouvre porte accès salles de réunion / 2 picots = ouvre porte accès salle de réunion + porte accès bureau permanences / 3 picots = ouvre porte accès salle de réunion + porte accès bureau permanences + porte accès bureau administration.**

### 2. Un couloir de circulation

Après la troisième porte palière, il est indispensable de créer un espace de circulation afin d'isoler les salles de réunion l'une de l'autre quand elles sont toutes les deux utilisées simultanément, mais également pour isoler la grande salle de réunion (ou les deux petites quand cloisonnées), de la circulation vers le local des associations, le local d'écoute, également celle occasionnée par les personnes montant du R de c par l'escalier intérieur, ou celles utilisant les WC ou entrant ou sortant du Centre.

Ce couloir de circulation pourrait être réalisé de la façon suivante : un mur de carreaux de plâtre sur 1,50 m de hauteur, puis surmontée de verre sécurité jusqu'au plafond (lumière). Voir sur le plan ci-dessus trait pointillé rouge. La largeur du couloir devrait permettre la circulation d'un fauteuil handicapé.

- La pièce, porte de droite sur le palier et dépendances (ancienne cuisine, WC ...)  
: le Bureau administratif



Ce bureau administratif sera l'espace de travail des salariés : adjoint et chargé de Direction du Centre (ou secrétaire et responsable administratif). Il comportera au minimum deux bureaux de travail. L'équiper d'étagères murales et d'un placard fermé comme sur le plan.

Dans le réduit, la cuisine ne sert à rien (cuisine au RdC), transformer la cuisine en annexe pour le photocopieur, éventuellement les imprimantes et pour entreposer des fournitures.

A équiper d'un extincteur contre les feux électriques aussi.

- Revêtements muraux : une peinture, couleur *gardénia* (réf. catalogue V33)
- Revêtements de sol : si sous la moquette il y a du parquet ou un carrelage correct, le vernir, sinon ne pas mettre de moquette mais plutôt une dalle peinte ou un lineau couleur *soie sauvage*
- Eclairage : plafonnier central spots multidirectionnels. (Nous ajouterons des lampes de bureau individuelles).

Pour l'annexe technique : indifférent.

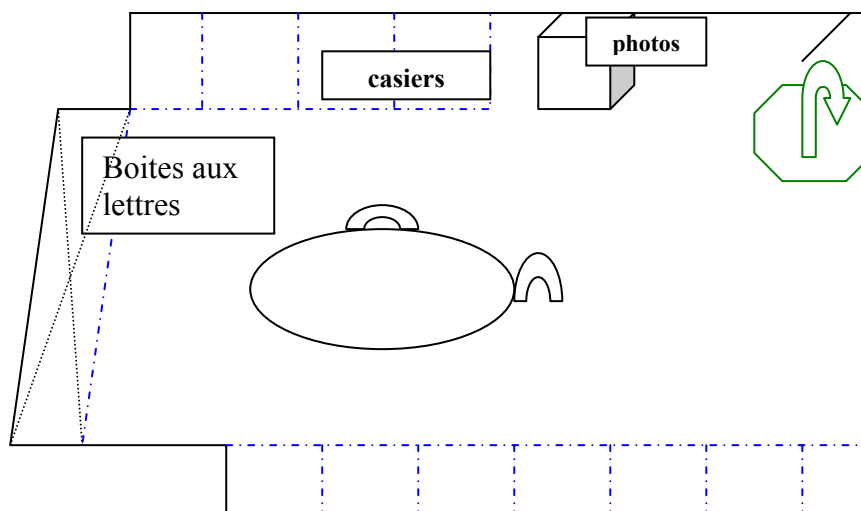
- **La pièce, porte du milieu sur le palier : le bureau de l'assistante sociale et des permanences psychologiques et juridiques.**

L'assistante sociale occupera ce bureau pendant les heures de bureau, les permanences de soutien se le partageront le soir et le week-end selon un planning déterminé et sur rendez-vous.

- Revêtements muraux : une peinture, couleur *gardénia*
- Revêtements de sol : si sous la moquette il y a du parquet ou un carrelage correct, le vernir, sinon ne pas mettre de moquette mais plutôt une dalle peinte ou un lino couleur *soie sauvage*
- Eclairage : plafonnier central spots multidirectionnels.(nous ajouterons des lampes de bureau individuelles).

- **Le Local archives transformé en local des associations**

Cette pièce est un espace dédié aux associations, elles y trouveront un photocopieur, leurs boîtes aux lettres (service de domiciliation) et des casiers de stockage de matériel.

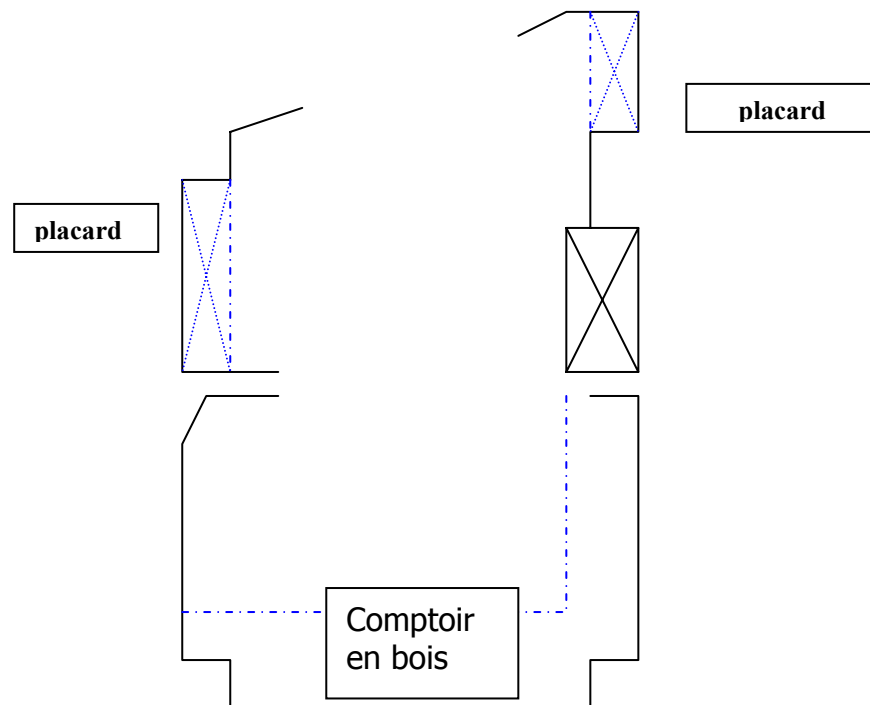


- Dans le placard figurant dans la pièce, installer un mur de 80 boîtes aux lettres métalliques fermant à clé, à partir de 80 cm du sol. (voir dessin ci-dessus)
- Contre les murs des deux longueurs, installer des casiers métalliques (comme dans les écoles ou piscines) ou en bois, empiler les uns sur les autres, de la façon suivante : 1 rang de casiers de 80 cm de haut en bas et 3 rangs de casiers de 50 cm de haut, au-dessus. (voir dessin ci-dessus).
- Revêtements muraux : une peinture couleur *gardénia*, mais il restera peu de surface à peindre une fois les casiers posés, sur le mur restant, mur du côté de l'escalier intérieur, poser un panneau de liège (affichage associatif).
- Revêtements de sol : parquet ou un carrelage actuels vernis, sinon ne pas mettre de moquette mais plutôt une dalle peinte ou un lino couleur *soie sauvage*
- Eclairage : plafonnier central spots multidirectionnels.



Les WC et lavabo à côté doivent être rénovés, mixtes et accessibles aux handicapés.

- **Les deux petites pièces à gauche en entrant dans l'espace salle de réunion seront réservées aux permanences d'écoute.**



Ce local sera dédié aux lignes d'écoute et en cas de besoin aux entretiens confidentiels des permanences de soutien.

- Ce local devra être insonorisé avec des dalles de revêtement phonique de couleur claire (*cumin*) ; il est de petite taille, cela ne devrait pas poser de problème (il est important que les appelants n'entendent pas les bruits ambiants mais seulement les écoutants).

Pour cette raison, il faudra maintenir le faux plafond, ou s'il doit être déposé pour rénovation, en installer un nouveau.

- Il est nécessaire de construire un comptoir - bureau pour y poser les téléphones et divers matériels nécessaires à l'écoute. Des rayonnages en hauteur au dessus des comptoirs seraient utiles.

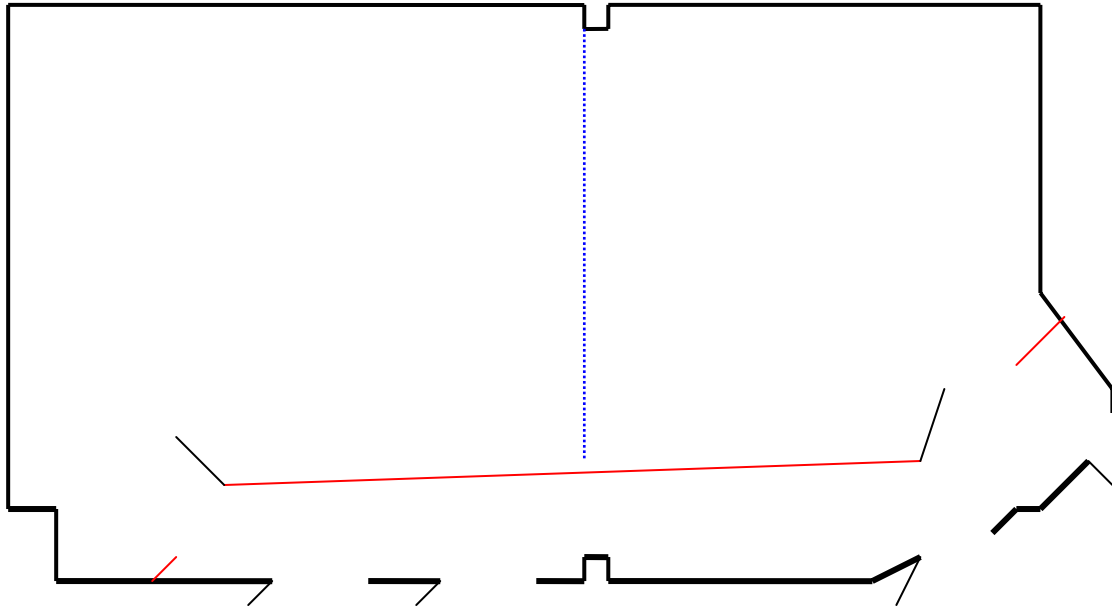
- au moins deux autres placards fermant à clé sont nécessaires, les lignes d'écoute disposant de nombreux documents d'aide à l'écoute et d'ordinateurs pour enregistrer les notes et statistiques relatives aux appels.

- Revêtements muraux : peinture ou des dalles de revêtement phonique de couleur *cumin* avec les boiseries (à part le comptoir en bois naturel) de couleur *pivoine*, plafond blanc.

- Revêtements de sol : un lino avec sous-couche phonique de couleur *cumin*

- Eclairage : plafonnier central dans la première salle, et rampe de spots intégrés sous une étagère au dessus du comptoir dans la seconde.

## La grande salle de réunion (ou 2 salles) et le couloir de circulation du 1<sup>er</sup> étage



Pour optimiser l'utilisation de cet espace, il est nécessaire :

- de construire un couloir de circulation, ainsi il est possible d'avoir une ou deux salles de réunion isolées des passages fréquents au local d'écoute, à la salle des associations ou entrées et sorties du Centre.
  - De poser une cloison rétractable entre les deux salles afin de composer l'espace selon les besoins (1 grande salle ou 2 petites).
- Le mur de circulation : placoplâtre à hauteur de 1.50m surmonté d'une cloison en verre pour laisser passer la lumière des fenêtres sur la rue, avec une porte pour chaque salle.
- La cloison centrale de séparation entre les deux salles de réunion : si possible, positionner les rails au plafond, sinon au sol. La cloison devra être pleine, se repliant en une demi-douzaine de pans (accordéon) plaqués au pilier, contre le mur quand non utilisée ; elle devra garantir une bonne isolation phonique entre les deux salles.
- Equiper les fenêtres sur la rue (toute la façade est vitrée) de stores intérieurs à lamelles.
- Revêtements muraux : peinture de couleur *gardénia* et boiseries *piment*, plafond blanc.
- Revêtements de sol : une dalle peinte couleur *soie sauvage* (ou le plancher vitrifié s'il y a du plancher sous la moquette actuelle)
- Eclairage : spots multidirectionnels sur câbles traversant au centre les deux pièces dans le sens de la longueur (éclairage indépendant dans chacune des parties).

Paris – 03 août 2005

## **Nouveau Centre LGBT Cahier des charges travaux & aménagements**

### **Le Sous-sol**

Le sous-sol est l'espace consacré principalement à l'organisation d'évènements festifs : fêtes, spectacles (théâtre...) et projections de films, mais pourra aussi héberger des débats ou conférences en cas de besoin. Il est d'environ 80 m2.

Il devra être entièrement privatif, l'ascenseur ne devra pouvoir descendre à ce niveau qu'avec une clé détenue par le seul CGL et bien sur la maintenance de l'immeuble pour l'accès aux machineries d'ascenseur et local technique.

L'espace privatif du sous-sol se décompose en une grande salle d'un seul tenant, un dégagement (enclaves) et une cave.

Il comportera notamment un bar de moindre importance que celui du rez-de-chaussée, une estrade amovible, des banquettes fixes...

Toute la surface du sous-sol devra être réhabilitée, mise aux normes, sécurisée (incendies – issus de secours... extincteurs...), rénovée et nettoyée, du sol au plafond. Etudier si possible l'accès aux handicapés : siège sur rampe pour remonter au rez-de-chaussée si l'ascenseur est hors service.

#### **- Climatisation, chauffage, ventilation, aération :**

Moderniser le système de chauffage, ventilation – aération : éviter les mécanismes et machineries apparentes et volumineuses et bruyantes ; envisager une climatisation, au minimum un déshumidificateur et un climatiseur d'air. Cette pièce devant servir aussi à danser, il faut éviter la condensation, avoir un bon système d'aération – aspiration de l'humidité et de la fumée.

#### **- Isolation phonique :**

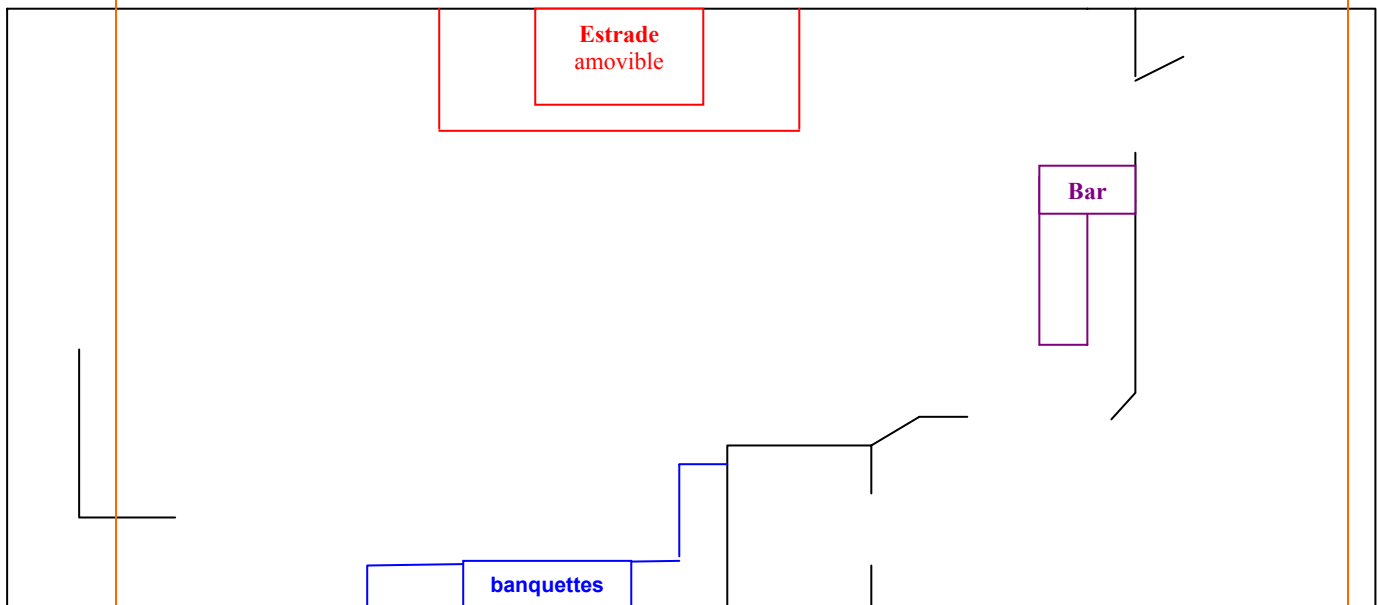
La pièce est en sous-sol et isolée des étages d'habitation par deux autres étages occupés par le Centre. En revanche, il faudra vérifier que les murs mitoyens, le mur opposé à celui sur la rue et celui de côté opposé au bar, (de l'autre côté la grande pièce est séparée du mur mitoyen par un local technique, la machinerie d'ascenseur, la cave et le dégagement), ne risquent pas de propager le son, sinon il faudra les insonoriser pour éviter de gêner les immeubles voisins.

- **Constructions :**

- **Comptoir - bar :** construire un bar-annexe au sous-sol pour les fêtes.... Un simple plan de travail en L avec la possibilité de placer un frigidaire sous la petite largeur du L. Dans l'idéal, déplacer les points d'eau (arrivée et évacuation) figurant dans la grande pièce du sous-sol pour les placer sur le mur derrière le bar ou dans le plan de travail. Placards et étagères au mur.



- **Estrade :** Construire une estrade en bois amovible mais maintenue aux murs quand relevée, par un système de barre de retenue. Une estrade de 3,90 sur 1,50 environ, en trois morceaux si possible. Cette estrade serait conçue pour être positionnée au sol le long du mur, à peu près en son milieu, face à la cave et à l'espace banquettes quand en service pour un spectacle et relevée le long du mur le reste du temps.



- La cave : y seront stockés tous les matériels, brochures, banderoles... du CGL. Cette pièce serait équipée de placards, casiers et racks de rangements : construire un mur de placards encastrés sur le plus grand mur, sur le mur de droite en rentrant dans la cave des étagères et un rack de rangement sur le mur de gauche.
  - Dans le dégagement, petites enclaves : entre la machinerie d'ascenseur et le local technique, sur les 2 murs du fond face à l'entrée dans le local technique, si possible construire un ou deux racks de rangement pour le stockage des banderoles et panneaux des associations domiciliées au CGL, dans la mesure du possible équiper ces enclaves en étagères pour stockage.
- **Transformations :**
- La porte de communication entre la grande pièce et le local technique menant à la gaine d'assainissement devrait être murée et la porte condamnée dans le local technique ré ouverte pour permettre d'accéder à la gaine d'assainissement sans passer par la grande pièce du sous-sol
  - WC : Pas de WC au sous-sol ? Si possible en placer un dans le petit rectangle du local technique, avec une porte dans le quart de cercle.
  - Déplacer les deux arrivées d'eau pour les mettre derrière le bar.

- **Revêtements muraux**

*\*Toutes les couleurs mentionnées dans les revêtements muraux ou de sol, sont extraites du catalogue V33. Une teinte similaire retenue dans une autre marque serait acceptable.*

- **Revêtements muraux grande Pièce**

- Tous les murs seront peints dans la couleur « sable mouillé ».
- Le mur de l'espace bar comptoir sera recouvert d'une crédence en inox (hygiène et nettoyage, plus rapide à poser que du carrelage), jusqu'aux placards.
- Le mur du fond opposé au bar pourrait être recouvert de miroirs pour agrandir la pièce et border « la piste de danse ». (mur du côté de l'escalier)

- **Revêtements muraux cave et dégagement**

- Les murs seraient traités contre l'humidité et peints de couleur coquille d'oeuf.

- **Revêtements plafond :**

- Les plafonds de la grande salle seront de couleur coquille d'œuf ou beige. Peu importe le matériau retenu (dalles probablement) mais il serait utile de remonter le faux plafond pour limiter l'effet bas de plafond, ceci devrait être possible une fois les mécanismes des divers machines de ventilation... modernisés.
- Les plafonds de la cave et du dégagement pourront être peints de couleur blanche.

- **Revêtements sol**

- Revêtement sol Grande Pièce : poser un parquet en bois brut serait l'idéal, sinon, des dalles stratifiées (lino) fort passage, avec sous-couche acoustique, de deux couleurs (grain de café pour moitié et bois de santal pour l'autre).  
(En effet, il serait impossible d'envisager de danser sur du carrelage ou une dalle de ciment)

- Revêtement cave et dégagement : dalle de ciment peinte de couleur grain de café.

- **Electricité**

- L'éclairage : toutes les lampes basse consommation.

L'éclairage de la grande pièce

- La salle pourrait être équipée au plafond dans toute sa longueur et en son centre d'une rampe de spots éclairant les deux côtés alternativement.
- Au dessus du comptoir bar 1 ou 2 suspensions tombant sur le comptoir.
- Les deux murs dans la longueur seraient équipés d'appliques d'ambiance (carrés de verre ou équivalent) tous les 2 m.

L'éclairage de la cave et du dégagement

- Plafonniers de bonne puissance.

- L'emplacement des prises électriques

- Des prises terre, frigo et rampe de prises dans l'espace bar.
- Des prises électriques tous les 3 m le long des murs

## **PLANNING TECHNIQUE**

En cours de réalisation

## ANNEXE

- **L'HISTOIRE**

**1989** : Paris est l'une des plus grandes capitales gaies en Europe. Egalement l'une des plus touchées par le sida.

Quelques militants homosexuels, dont Jean Le Bitoux, Sophie-Anne Bled, Didier Lestrade et Dominique Le Fers, décident d'ouvrir la Maison des Homosexualités (MH), avec l'aide de l'association Civis et de Frédéric Edelman.

Pendant plus de trois ans, les quelques volontaires de la MH vont apprendre à accueillir, écouter, fédérer le milieu associatif et lutter contre le sida. Les fonds manquent, les pouvoirs publics sont absents.

**1993** : la MH devient le **Centre Gai et Lesbien**. Grâce à une subvention de 600.000 francs il commence à mener des actions ciblées de prévention sida et de soutien aux personnes atteintes. Le Centre commence à vivre avec l'enthousiasme d'anciens et de nouveaux volontaires. Les projets prennent forme.

**1994** : le **Centre Gai et Lesbien** ouvre ses portes 3 rue Keller où une vingtaine de volontaires apprennent à gérer l'espace, à se relayer pour accueillir et animer. Les visiteurs affluent. Les associations (dont Act-Up), les adhésions et les subventions d'Ensemble Contre le Sida financent les activités.

**2002** : Aux subventions de la Direction Générale de la Santé, de la DASS Paris Ile-de-France, du Ministère de la Jeunesse et des Sports, de Solidarité Sida et Ensemble Contre le Sida, s'ajoute une subvention de la Mairie de Paris (triennale) : 100.000 euros pour 2002.

**2003** : Prenant le nom de **Centre lesbien, gai, bi et trans de Paris Ile-de-France – CGL Paris**, il compte 12 administrateurs, 50 associations adhérentes, 250 adhérents individuels.

**2006** : Inauguration du **Nouveau Centre Lesbien, Gai, Bi et Trans de Paris et Ile-de-France**.

V.1 20/06/05 CLD